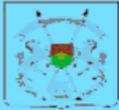




BURKINA FASO  
*Unité Progrès Justice*

# ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-BURKINABE



**THEME : “ La contribution des acteurs  
de la coopération décentralisée  
au développement des Collectivités  
Territoriales au Burkina Faso”**

**6-7 DECEMBRE 2007  
OUAGADOUGOU - BURKINA FASO**

**DOCUMENTS OFFICIELS  
FINAUX**

## Liste des sigles et abréviations

AIMF	Association Internationale des maires Francophones
ADF	Assemblée des Départements de France
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ARF	Association des Régions de France
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNJ	Comité National de Jumelage
COAFEB	Coalition des Organisations et Associations Féminins du Burkina Faso
CONACOD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
CUF	Cités Unies France
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
IGB	Institut Géographique Burkinabè
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (France)
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale
MCD	Maison de la Coopération Décentralisée
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PDDC	Programme Décentralisation et Développement Communal (GTZ)
PRD	Plan Régional de Développement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG



**RENCONTRE D'ÉCHANGES AVEC SON EXCELLENCE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DU FASO**

-----

**ADRESSE DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR BLAISE COMPAORE, PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES AUX ACTEURS DE LA  
COOPERATION DECENTRALISEE**

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

Mesdames et Messieurs les Présidents de collectivités territoriales,

Mesdames et Messieurs les animateurs d'organisations et réseaux  
d'organisations de la coopération décentralisée,

Distingués invités

Chers amis et intrépides militants de la coopération décentralisée nord-sud, C'est un plaisir sans cesse renouvelé pour moi de me retrouver parmi vous ici ou en France. En effet, au-delà de la trame relationnelle compacte qui caractérise la coopération décentralisée franco burkinabé, se perpétue et se revivifie d'année en année une complicité et une convivialité qui sont généralement le label des très vieux couples.

Après les assises de décembre 2002, nous voilà réunis de nouveau en terre du Faso 5 ans presque jour pour jour.

Vous êtes mémoratifs de ce que j'avais demandé aux acteurs nationaux de la coopération décentralisée si je pouvais prendre l'engagement de rencontres bilatérales à périodicité très contraignante de deux ans. Dans l'euphorie générale, tout le monde a répondu en chœur OUI !

Mais moi je savais que ce challenge là n'était pas facile à tenir, non parce qu'il était d'une complexité insaisissable, mais parce que le Burkina Faso enclenchait à l'époque un vaste processus de réformes qui ont abouti au Code général des collectivités territoriales.

Nous n'avons pas pu honorer cet engagement sur les deux premières tranches annuelles, mais je crois savoir que nos partenaires français ne nous en font pas le reproche, pas en tout cas que je sache ! En vérité, nous avons donné par ailleurs de nombreux autres gages de notre bonne foi et de notre profonde conviction dans ce domaine.

Depuis ce matin, vous avez travaillé d'arrache-pied sur deux axes :

- la revue des principales conclusions, des perspectives et des résolutions issues des assises de décembre 2002 ;
- l'examen en ateliers thématiques des trois principales pistes de réflexion que vous avez convenu afin de structurer votre protocole d'appui aux collectivités territoriales.

A mi chemin de ce grand forum, il se dessine d'ores et déjà quelques repères essentiels qui, avant même vos conciliabules sous la forme de forums libres, apparaissent comme les plus pertinents à répondre au questionnement du thème de nos assises à savoir : « quelle contribution des acteurs de la coopération décentralisée au développement des collectivités territoriales au Burkina Faso ? »

**Il s'agit d'objectifs et d'indicateurs qui me semblent propres à conforter, et à renouveler la coopération décentralisée dans la vision d'une évolution historique irréversible.**

Je vous convie sur le champ, à approfondir ces points avec moi afin qu'ensemble nous les intégrions dans un agenda de travail, de suivi et d'évaluation.

En matière d'appui institutionnel aux collectivités, il est évident qu'au moment où les collectivités partenaires du nord sont tenaillés entre les exigences de coopération décentralisée intra européenne (notamment la coopération décentralisée avec l'Europe centrale et orientale) d'une part et celles toutes récentes avec l'Amérique du nord et l'Amérique latine, une réponse précise, claire et modélisée doit ressortir de nos schémas institutionnels et organisationnels.

**JE VOUS REMERCIE**

## AVANT PROPOS

La coopération décentralisée n'est plus seulement un phénomène de mode, une forme d'exotisme pour amateurs d'évasions tropicales. Les relations sentimentales ou condescendantes font de plus en plus place à une véritable politique nationale et internationale de la coopération décentralisée qui se décline dans l'espace francophone avec une plus forte tonalité eu égard à une tradition encore mieux établie qu'ailleurs.

Il légitime de se demander si, à terme, la coopération décentralisée ne se muera pas tout simplement en nouveau format de la coopération internationale. Pour l'heure, ceci est loin d'être une réalité. On constate même par endroits un sursaut des politiques publiques nationales voire des politiques régionales intégrationnistes à réguler à défaut de canaliser la coopération décentralisée.

Ainsi, l'Union Européenne a le mérite d'édicter des principes directeurs afin de suivre et évaluer les actions de la coopération décentralisée.

En passant en revue ces principes directeurs, j'ai été particulièrement saisi de leur pertinence d'une part, mais aussi et surtout de leur quasi similitude avec les règles non écrites que nous appliquons aux relations de coopération décentralisée et singulièrement de jumelage coopération.

Ainsi, les autorités publiques s'assurent de la viabilité de ces relations en ciblant les critères ci-après :

1. L'inclusion sociale par la responsabilisation de tous les acteurs et leur participation active à tous les niveaux d'activités programmées et exécutées avec leur consentement.
2. La promotion de la concertation au sein de la communauté (communes, communautés de communes, régions). Ces concertations sont aujourd'hui intégrés dans des cadres élargis qui soutiennent le processus de décentralisation de façon plus globale.
3. L'application constante du principe de subsidiarité afin que chaque acteur assure pleinement les missions pour lesquelles il est le plus efficace et le plus efficient.
4. La cohérence avec les politiques publiques faïtières. Ainsi, il est fait obligation à la coopération décentralisée d'être en parfaite harmonie avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et la lettre de politique de développement rural décentralisée.
5. L'approche holistique de la coopération décentralisée engage à une rationalisation des moyens et des modalités d'actions. Cette rationalisation est seule susceptible de créer et entretenir une dynamique auto entretenue de renforcement des capacités locales.

La coopération décentralisée est entrée dans une dimension absolument remarquable il y a une dizaine d'années lorsque le Président Blaise COMPAORE s'est personnellement investi dans l'animation et la conduite des activités liées à la coopération décentralisée. En tandem avec de hautes personnalités de la vie politique française dont le président CHIRAC, il a su insuffler à un mouvement gangrené par la routine et l'individualisation des rapports un souffle nouveau.

C'est en homme averti de tout ce qui touche à la coopération décentralisée qu'il s'est, une fois encore, adressé aux participants dans l'après-midi du 6 décembre 2007. Sa vision est résumée dans le présent document de conclusions. Elle résume tout 'effort accompli par notre pays pour réformer les structures de coopération décentralisée et propulser le Burkina Faso à l'avant-garde des Etats africains qui réussissent à intégrer la coopération décentralisée dans une stratégie globale de locomotive du développement local endogène.

Les assises de coopération décentralisée franco burkinabé ont délibéré sur des questions 'importance qui ont en commun d'exiger un suivi rigoureux. Ce document des actes officiels de ces assises se veut avant tout un mémento des principales résolutions et recommandations. Il doit nous interpeller régulièrement sur les diligences qu'il nous revient d'exécuter dans l'esprit de la « feuille de route de Ouagadougou ».

C'est pourquoi je souhaite que ces conclusions soient plus largement diffusées au Burkina Faso, dans les collectivités et associations françaises et même au-delà auprès des partenaires d'autres pays de coopération triangulaire.

Il serait convenable que les prochaines assises soient le lieu de dresse avant toute chose un état d'exécution des assises 2007.

Je vous en souhaite une bonne lecture et exploitation.

**Soungalo O U A T T A R A**

*Ministre délégué chargé des Collectivités*

*Territoriales*

*Officier de l'Ordre National*

**DISCOURS A L'OUVERTURE DES ASSISES**

**Allocution de bienvenue de Monsieur Simon COMPAORE,  
Maire de Ouagadougou, Président de l'Association des  
Municipalités du Burkina Faso (AMBF)**

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

**Monsieur le Président des Cités Unies France ;**

**Leurs excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions  
Diplomatiques ;**

**Leurs Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants des  
Organisations internationales et interafricaines ;**

**Honorables députés à l'Assemblée Nationale ;**

**Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;**

**Monsieur le Haut- Commissaire de la Province du Kadiogo ;**

**Mesdames et Messieurs les Maires ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs**

La ville de Ouagadougou s'honore une fois de plus d'accueillir les assises de la coopération décentralisée franco burkinabé qui se tiennent juste au lendemain de la 10ème édition des journées de la Commune Burkinabé.

C'est pour notre cité un réel motif de fierté et un moment sublime qu'il me plait de saisir à cet instant solennel pour traduire, en ma qualité de maire de la ville et au nom de son conseil municipal de l'ensemble de la population, toute notre infinie reconnaissance aux plus hautes autorités de notre choix.

Permettez-moi, en leur nom, de souhaiter à nos illustres hôtes la bienvenue et un bon séjour. Ils ont bravé la distance et la fatigue, traduisant ainsi en acte ce vieil adage africain qui dit que « la case de l'ami n'est jamais assez loin ». Puissent-ils trouver ici même, l'expression de notre profonde gratitude.

**Excellence, Monsieur le Premier Ministre,**

Distingués participants,

Les présentes assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé, faut-il le rappeler, se tiennent dans un contexte particulier marqué par la communalisation intégrale de notre pays, suite aux élections municipales du 12 avril 2006.

Elles connaissent de ce fait, la participation, pour la première fois, de la quasi-totalité des communes burkinabé membre de notre association faîtière, au nombre de 351, soit 49 communes rurales et 302 communes rurales.

Qu'il me soit donc également permis, au nom de la communauté des maires et de l'ensemble des élus locaux du Burkina, de traduire à l'endroit de votre Excellence ainsi que du Gouvernement, notre reconnaissance, pour avoir été associés à cette grande rencontre d'une importance aussi capitale pour nous.

**Honorables invités ;**

**Distingués participants ;**

Voici déjà plus de 10 ans que l'Association des Municipalités du Burkina Faso, lentement mais sûrement, trace son sillon et conquiert ses lettres de noblesse dans le paysage institutionnel de la décentralisation, parce que plus que convaincue de contribuer à tracer chemin du développement durable vrai ; celui dont les fondements sont et demeurent l'implication et la responsabilisation des populations, l'exercice de la démocratie à la base et la bonne Gouvernance.

L'organisation des présentes assises sous le thème « contributions des acteurs de la coopération décentralisée au développement des collectivités territoriales » vient à point nommé.

Cadre approprié d'échanges et de recherche de solutions à la problématique du développement local entre Etat, élus locaux et acteurs de la coopération décentralisée, nous nourrissons le vif espoir qu'elle nous permettra, certes, de trouver les voies et moyens nécessaires pour assumer au mieux les missions dévolues aux collectivités et de contribuer en cours au Burkina Faso.

L'ouverture du champ du développement local aux acteurs de la coopération décentralisée, témoigne si besoin en était encore, de la volonté affichée des plus hautes autorités de notre pays, d'accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.

C'est une stratégie remarquable dans la mobilisation de toutes les énergies disponibles. C'est un défi que nous ne pouvons relever que dans la concertation permanente et surtout à travers la bonne Gouvernance.

Bon séjour à tous les participants aux présentes assises,

Plein succès à vos travaux.

**JE VOUS REMERCIE**

## **DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU BURKINA FASO**

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,  
Monsieur le Président du Groupe Pays Cités Unies France,  
Monsieur le Secrétaire Général de l'Association Internationale des  
Maires Francophone,  
Monsieur le Représentant du Comité National du Jumelage,  
Monsieur le Maire de Ouagadougou,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture des rencontres franco-burkinabé de la coopération décentralisée, organisée avec beaucoup de soin et de brio par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; des rencontres qui nous permettent de fêter avec éclat le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la coopération décentralisée franco-burkinabé, dont le jumelage Ouagadougou - Loudun a été le précurseur en 1967.

### **Historique**

Comme vous le savez, les précédentes rencontres avaient eu lieu en décembre 2002. Elles avaient fort utilement permis de dresser un bilan des actions réalisées, en portant sur elles un regard qui n'hésitait pas à être critique et de tracer des perspectives d'avenir, de nombreuses

recommandations qui ont depuis servi de guide pour la poursuite d'actions partagées et efficaces auprès des populations.

Cinq ans plus tard, le contexte a nettement évolué, avec notamment la mise en service d'un processus de décentralisation au Burkina Faso qui abouti à la communalisation intégrale du territoire et qui s'est traduit par la création de 302 communes rurales. La coopération décentralisée s'impose tout naturellement comme un soutien de premier plan pour accompagner ces jeunes municipalités à faire face à leurs nouvelles responsabilités. Je ne doute pas que ces rencontres permettront de faire un point précis de l'état d'avancement du processus et de ses implications notamment pour les collectivités françaises partenaires.

Toutefois, pour être en mesure de se tourner efficacement vers l'avenir, il faut préalablement être capable d'analyser sereinement et objectivement le passé. Les présentes assises offrent à cet égard une occasion privilégiée d'analyser les projets mis en œuvre antérieurement, et d'en tirer les leçons indispensables à l'élaboration de nouveaux appuis. Elles doivent aussi être l'occasion de s'interroger sur les mécanismes mis en jeu, sur la synchronisation des initiatives et enfin, sur l'impact que ces coopérations peuvent avoir sur la diminution de la pauvreté.

La coopération décentralisée franco-burkinabé est une coopération à échelle humaine, singulière à plusieurs titres. Non seulement parce que le Burkina Faso est le premier pays de destination des collectivités françaises, mais aussi parce que les acteurs français représentent plus de 85% de la coopération décentralisée franco-burkinabé, qui comme vous le savez, ne compte pas moins de 200 partenariats dans des

domaines multiples et sans cesse plus divers. Si tous ces projets ne témoignent pas du même degré d'aboutissement, il n'en demeure pas moins que leur diversité et la richesse des apports réciproques qu'ils induisent font du Burkina Faso un modèle en terme de projets de développement.

### Rôle de l'Ambassade

Cette coopération de proximité a su se doter d'appuis de plus en plus solides et d'instruments de pilotage de plus en plus perfectionnés, permettant d'élaborer des projets cohérents et pérennes, élaborés conjointement avec les partenaires burkinabé, et en phase avec les politiques sectorielles jugées les plus prioritaires.

Cette tendance doit encore se renforcer, afin que les modalités d'intervention évoluent explicitement vers plus de professionnalisation. Certes, la coopération décentralisée franco-burkinabé affiche des résultats très encourageants, mais elle requiert encore plus de cadrage et davantage de formalisation.

C'est le défi que souhaite relever avec vous l'Ambassade de France au Burkina Faso, en mettant à votre disposition son expertise et son expérience en matière de gouvernance et de développement local.

A cet égard, la nécessité d'échanges soutenus et d'un dialogue constructif et inventif entre le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes et les acteurs de la coopération décentralisée ne fait aucun doute. Au-delà de l'appui financier que le Ministère française met à disposition de la coopération décentralisée, l'Ambassade entend jouer pleinement son rôle de conseil, de point de contact et œuvrer à

l'enracinement et à la modernisation d'une coopération décentralisée forte et crédible. Il est en effet capital de promouvoir les complémentarités, dès le stade de l'élaboration, puis de la mise en œuvre d'actions conjointes. Si la coopération décentralisée n'est pas destinée à se substituer à la coopération bi ou multilatérale, elle associe, en revanche, des protagonistes capables d'intervenir en synergie avec d'autres types de coopération. L'importance d'une vision territoriale du développement est à cet égard une évidence. La coopération décentralisée permet de susciter une cohérence entre, d'une part, des bailleurs ou opérations intervenant sur un territoire donné, et d'autre part, les autorités et autres acteurs locaux intervenant sur ce même territoire, d'autant plus que le paysage de la coopération internationale et du développement se montre mouvant, et tente actuellement de s'imprégner des principes de la Déclaration de Paris, qui prône, entre autres, l'alignement et l'harmonisation. La coopération décentralisée doit pouvoir intégrer ces exigences à l'échelon local dans le but d'apporter un soutien mieux coordonné au renforcement des capacités des collectivités partenaires, tout en proposant des modes opératoires pragmatiques, en phase avec les réalités de terrain et susceptibles de s'ajuster aux problématiques des élus locaux.

### Décentralisation

Comme je le soulignais il y a un instant, le paysage institutionnel et politique du Burkina Faso s'est métamorphosé ces dernières années. La communalisation intégrale y est effective. Ce n'est pas sans conséquence sur la coopération décentralisée.

Les collectivités françaises disposent d'une grande expérience en matière d'organisation et de gestion des services publics. Elles peuvent

donc aujourd'hui mettre en place, au Burkina Faso, des partenaires avec des homologues qui disposent, le plus souvent, de moyens et de compétences limités pour garantir leur mission de service public. Dans ce contexte, l'implication d'une collectivité française, en tant que partenaire au développement privilégié d'une collectivité burkinabé, trouve toute sa légitimité. Il est ainsi possible de fonder un partenariat de collaboration et d'échange entre deux entités administratives comparables, dont les préoccupations peuvent être similaires.

Pour que cette décentralisation soit une réussite, les populations doivent toutefois s'approprier les concepts de subsidiarité, de proximité et de participation, afin de les concrétiser au quotidien. Si le levier de la démocratie locale réside dans la décentralisation, celle-ci ne peut en effet se réaliser sans le renforcement des capacités des populations à concevoir leur propre devenir, par l'entremise de leurs élus, mais également de la société civile dans toutes ses facettes.

### Développement économique

L'offre de services publics, tels que l'eau potable, l'assainissement, l'éducation ou la santé, constitue la mission fondamentale de la coopération décentralisée, qui se doit aussi d'accompagner des démarches de développement économique local.

Les axes d'intervention de la coopération décentralisée ne sauraient en effet se limiter aux seuls champs de l'action sociale et de l'accès de services de base ; les initiatives en matière de développement économique demeurent encore exceptionnelles, alors qu'elles sont appelées à devenir un levier incontournable de la lutte contre la

pauvreté, et qu'elles sont seules susceptibles d'aboutir à l'autonomie des populations.

Un très large panel d'intervenants, capables de contribuer au décollage économique des collectivités burkinabé, tels que les entreprises, les chambres de commerce, les instituts de formation, les syndicats, les coopératives, et d'autres encore, doivent être mobilisés, sans plus attendre, pour participer pleinement aux efforts de la coopération décentralisée et pour en amplifier les impacts. A ce titre, je suis convaincu de la nécessité de réserver une place croissante au secteur privé, au dynamisme des entreprises, aux acteurs économiques et aux formateurs de cadre dans le développement d'un territoire. C'est tout l'enjeu de l'atelier n° 3 auquel vous êtes conviés, portant sur la thématique des synergies à rechercher entre la coopération décentralisée et l'action des PME françaises.

### Approche de long terme

Lors de ces deux journées, vous aurez également à vous interroger sur les mutations indispensables à amorcer pour optimiser les réflexions et les initiatives engagées depuis maintenant quarante (40) ans.

Une démarche participative sous-tend la grande majorité des projets. Il faut veiller à systématiser l'implication de la maîtrise d'ouvrage locale dans l'élaboration des projets de développement, afin d'en améliorer la portée et ce, dans le cadre d'engagements conventionnés.

Il est indispensable à cet égard de favoriser la consolidation et le perfectionnement des compétences locales, au travers de programmes

de formation audacieux et adaptés aux réalités burkinabé, et cela dans une optique de pérennisation. La coopération décentralisée offre ce double avantage d'un partenariat de proximité qui s'inscrit dans la durée. Elle fournit une base idéale pour accomplir des actions durables qui intègrent la concertation et l'évaluation. Il ne s'agit pas seulement d'engager des moyens, mais de proposer un service à long terme.

Je ne voudrais pas conclure, Monsieur le Premier Ministre, sans remercier tout particulièrement Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et Monsieur le Ministre Délégué Chargé des Collectivités Territoriales, pour l'intérêt résolu qu'ils manifestent pour les actions de coopération décentralisée et pour leur engagement personnel dans la réussite de ces journées.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des acteurs engagés dans l'organisation de cet évènement, qui se sont impliqués avec énergie pour que celui-ci soit à la hauteur de vos attentes. Je pense plus spécialement au comité d'organisation burkinabé, présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et aux institutions, telles que Cités Unies France et l'Association des Maires du Burkina Faso, qui œuvrent avec détermination à l'essor et au renforcement de toutes ces coopérations porteuses d'un avenir meilleur, et espérons-le, d'une plus grande prospérité pour le Burkina Faso.

**Je vous remercie.**

**DISCOURS DE MONSIEUR LE REPRESENTANT DU  
PRESIDENT  
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES  
FRANCOPHONES (AIMF)**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions ;  
Leurs excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions  
Diplomatiques ;  
Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des  
Organisations internationales et interafricaines ;  
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Régions;  
Mesdames et messieurs les Maires ;  
Distingués invités ;  
Mesdames et Messieurs ;

Dès les débuts de la coopération décentralisée, le Burkina Faso a été un pays pilote, un pays moteur de cette forme de coopération. Qu'il s'agisse initialement de simples jumelages, puis de véritables projets de développement , à chacune de ces étapes, le Burkina Faso, les villes et les collectivités locales que vous représentez aujourd'hui ont été et sont un véritable laboratoire de la coopération décentralisée.

Tout au long de ce processus, l'AIMF a tenté d'accompagner les villes dans ces nouvelles formes de coopération. Il ne s'agit pas pour moi de dresser un catalogue de ce qui a été fait, mais chacun d'entre vous doit savoir que les villes de votre pays, membres de l'AIMF : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Dédougou, Koudougou , Ouahigouya,

Tenkodogo, Yako, comptent parmi celles qui ont été le plus soutenues. Au total, près de 3 millions d'Euros ont été investis, avec comme projets phares, l'appui à la santé, à l'éducation, aux technologies de l'information et de la communication, la modernisation des services, l'adressage de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la mise en œuvre de programmes de formation pour les maires et leurs cadres.

Avec l'évolution de la décentralisation et le renforcement des compétences attribuées aux maires, l'AIMF, sous l'impulsion, notamment, de son Trésorier, le Maire de Ouagadougou, a décidé de donner une nouvelle dimension à son action.

- il s'agit notamment de la possibilité pour les associations nationales de villes de faire partie de l'AIMF. Avec l'adhésion de votre Association des Maires du Burkina Faso, présidée par Simon COMPAORE, vous êtes aujourd'hui tous représentés au sein de notre association. Il nous appartient d'élaborer et d'identifier ensemble les programmes que nous pourrions apporter à travers l'AMBF au renforcement des capacités communales au Burkina Faso.
- Il s'agit également de renforcer une approche multipartenariale. Parce que vous, les maires et les représentants des collectivités locales, avez pour mission de donner accès aux services essentiels à la vie et à l'activité humaine (l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, à l'assainissement). Parce que la vie démocratique locale est le lieu privilégié d'émergence d'une conscience citoyenne, vous êtes, aujourd'hui, des acteurs majeurs du développement.

A ce titre, de nombreux partenaires s'investissent dans la coopération décentralisée et dans ce contexte, l'AIMF entend développer une approche multipartenariale afin de promouvoir l'action de ces nouveaux acteurs au service du développement local. De plus en plus, nous rassemblons autour de nos projets des villes, des universités, des organisations non gouvernementales et des partenaires privés afin de mettre leurs financements et leur expertise au service du développement local.

De plus, en tant qu'opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée, l'AIMF dispose de la légitimité nécessaire pour renforcer les liens entre les villes et les bailleurs de fonds internationaux comme la France, le Canada, la Belgique, entre les villes et les organisations internationales telles que l'Union Européenne, l'ONU et l'UNESCO.

- Il s'agit enfin de faciliter l'accès des villes aux financements internationaux. En effet, une évolution récente de la coopération internationale est la possibilité pour les villes d'avoir directement accès à des financements internationaux. Dans ce nouveau contexte, l'AIMF entend vous accompagner pleinement en étant votre porte-parole auprès des institutions internationales.

A titre d'exemple, depuis notre dernière assemblée générale, l'AIMF fait aujourd'hui partie des différentes plateformes de représentation des collectivités locales qui défendent vos intérêts auprès des institutions européennes à Bruxelles.

Mais nous ne nous contentons pas de cela. Le défi que nous devons relever aujourd'hui est que les villes réussissent

effectivement à avoir accès à ces financements et les mettent en œuvre dans de bonnes conditions afin de pérenniser ces sources de financement. C'est bien pour cela que nous souhaitons aujourd'hui mettre en place un programme de formation qui renforce vos capacités à accéder à ces sources de financement.

Voilà tout le sens de notre action. Une action qui trouve au Burkina Faso, et à Ouagadougou en particulier, une résonance forte puisque c'est là qu'ont été réalisés certains de nos plus beaux projets, notamment en matière d'équipement urbain. Et ces projets sont pour notre réseau un exemple. J'ai plaisir à dire que l'expertise burkinabè est devenue pour nous une référence.

C'est ici à Ouagadougou, au Burkina, que nous pouvons illustrer avec la plus grande pertinence cette formule du philosophe Jean Bodin : « il n'est de richesse que d'hommes ».

**Je vous remercie**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR TERTIUS ZONGO  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Burundi ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Association Internationale des Maires Francophones ;

Distingués Présidents et Représentants des Collectivités béninoises, maliennes, nigériennes, sénégalaises, françaises, allemandes, italiennes et canadiennes ;

Monsieur le Président de Cités Unies France ;

Amis du Burkina, Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, au nom de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, exprimer la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple burkinabè à tous nos illustres hôtes venus au rendez-vous de Ouagadougou pour participer aux assises sur la coopération décentralisée franco-burkinabé.

Voilà cinq ans, jour pour jour, que les lampions s'éteignaient sur les premières assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé. C'était à Ziniaré et les conclusions de ce premier grand forum sont là pour nous rappeler toute la pertinence de la démarche et la profondeur des problématiques abordées.

En ce jour, 6 décembre 2007, en procédant à l'ouverture des deuxièmes assises, c'est un sentiment de satisfaction qui m'anime parce qu'un travail colossal a été abattu sur le vaste chantier de la coopération décentralisée. Toutefois, beaucoup reste à faire et nous en sommes conscients.

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse à des acteurs avisés, à des femmes et à des hommes qui, dans leur engagement déterminé aux côtés des populations en quête de mieux être, ont creusé les sillons de la coopération décentralisée.

Quelle région du Burkina Faso ne porte-elle pas les empreintes des comités locaux de jumelage qui ont drainé l'action publique de coopération décentralisée depuis les années 1960 jusqu'à nos jours ?

Je tiens à rendre ici, au nom de Son Excellence, Monsieur le Président du Faso, et du Gouvernement burkinabé, un hommage particulier à l'action déterminée des acteurs du Nord. Je pense notamment aux vaillants pionniers qui ont arpenté nos pistes très peu carrossables à l'époque, pour aider à implanter des formations sanitaires, des points d'eau, des écoles et j'en passe.

Mesdames, Messieurs,

La coopération décentralisée peut contribuer au développement si elle va au-delà des dons ou réalisations ponctuelles dans des communes ou villages, pour s'orienter vers l'appui au développement de collectivités territoriales fédérées, à travers des projets structurants et plus porteurs.

Il faudrait que les collectivités partenaires dépassent les interventions ponctuelles pour une solidarité intercommunautaire, une sorte de mutuelle de développement qui unirait les efforts de différentes collectivités territoriales du Nord et du Sud dans la réalisation de programmes intégrateurs.

Une telle approche, contribue à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la démocratie locale et à la promotion du développement à la base.

A travers le soutien qu'il apporte aux différentes rencontres organisées aussi bien en France qu'au Burkina Faso, Son Excellence Monsieur le Président du Faso accorde une attention particulière au partenariat de proximité fondé sur des politiques vertueuses de développement.

Ce partenariat de proximité doit privilégier une démarche partagée et induire la responsabilisation progressive des nouveaux groupes d'acteurs, qui émergent à la faveur de l'enracinement de la démocratie et de l'éclosion d'une citoyenneté toujours plus responsable.

C'est seulement, à travers des échanges sur une telle échelle que les défis nouveaux seront clairement identifiés et surmontés.

La nouvelle trame des relations de coopération décentralisée implique une densification de la chaîne inter-acteurs qui s'étend de nos jours, en plus des pouvoirs publics locaux, aux organisations non gouvernementales, aux groupements socioprofessionnels, aux groupes d'initiatives et d'interpellation, aux coopératives et syndicats, aux organisations de consommateurs, aux organisations de femmes et de

jeunes, aux médias et à tous les autres groupes d'influence et de propositions.

Mesdames et Messieurs les élus du Burkina,

Mesdames et Messieurs les animateurs des comités de jumelage,

Nos partenaires ici présents ont déjà enclenché cette dynamique de coalition. Il nous appartient, en nous adossant sur leurs expériences, d'améliorer les modes de fonctionnement de nos structures de gestion de la coopération décentralisée.

Mesdames, Messieurs,

Les assises de 2007 se tiennent sous le thème de la contribution des acteurs de la coopération décentralisée au renforcement des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Ce thème global servira de tremplin pour aborder des problématiques toutes aussi pertinentes et aussi complexes les unes que les autres.

De l'appui institutionnel à la micro entreprise locale en passant par le financement de la décentralisation, les thématiques présagent des débats intéressants et féconds.

Les forums libres que vous avez initiés et dont les préoccupations recoupent quasiment tous nos objectifs en matière de lutte contre la pauvreté, finiront d'étoffer la réflexion collective.

Le Président du Faso et le Gouvernement attendent beaucoup des présentes assises : des recommandations et résolutions concrètes qui, à

n'en point douter, traceront des voies ingénieuses pour assurer l'expansion fulgurante de nos collectivités territoriales et de la coopération décentralisée.

Je ne saurais terminer mon propos sans traduire toute ma gratitude au gouvernement français qui apporte, depuis l'institutionnalisation de ces assises, un appui constant et enthousiaste.

Je voudrais aussi, qu'il me soit permis, de saluer dans cette salle tous les partenaires de la coopération décentralisée venus des collectivités territoriales françaises et ONG et d'autres pays amis du Burkina Faso. Le mouvement de coopération décentralisée s'étend et se diversifie. Le phénomène des relations triangulaires, voire quadrangulaires est à saluer et à encourager.

Enfin, à l'attention des acteurs burkinabé, je rappelle que rien de grand et de durable ne saurait s'édifier sans rigueur et fermeté dans l'engagement. Cela est encore plus vrai dès lors qu'il s'agit du processus de décentralisation. C'est pourquoi, je vous invite à plus de persévérance dans votre action déterminée pour faire de la décentralisation un puissant levier de développement.

En souhaitant un franc succès à vos travaux, je déclare ouvertes les assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé.

**Je vous remercie**

**COMMUNICATION INTRODUCTIVE AUX ASSISES  
PRESENTEE PAR MONSIEUR CLEMENT PENGDWENDE CLEMENT,  
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA  
DECENTRALISATION**

Distingués invités

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de ce que ce deuxième forum se tient effectivement maintenant, après plusieurs tentatives infructueuses. Nous avons mis un point d'honneur à ce que le Burkina Faso remplisse la part de son contrat en initiant la session 2007.

#### **BREF RAPPEL HISTORIQUE**

Les actions de coopération décentralisée ne sont pas des pratiques nouvelles au Burkina Faso, puisque les premières tentatives remontent aux années 1967-1970 (avec le 1er jumelage entre Ouagadougou et Loudun). Les premières actions de coopération décentralisée engagées sur le terrain concernent des collectivités locales burkinabé et françaises. Des partenariats existent également avec d'autres collectivités locales qu'elles soient européennes (coopération Nord-Sud) ou africaines (coopération Sud/Sud).

#### **Le rôle important de la coopération décentralisée franco-burkinabé**

La coopération décentralisée franco-burkinabé est de loin, celle la plus importante à l'échelle du Burkina Faso. Ce sont en effet les partenariats entre collectivités locales burkinabé et françaises qui constituent l'essentiel et le plus important en nombre des actions de coopération décentralisée initiées au Burkina Faso : **entre 150 et 180 partenariats franco-burkinabé** sont recensés, contre une vingtaine de partenariats entre collectivités burkinabé et allemandes, un peu plus d'une dizaine entre collectivités burkinabé et italiennes.

### **Une multiplicité et une diversité des partenariats**

De nombreuses expériences ont été engagées sur le terrain dans divers domaines (éducation, formation, santé, agriculture, élevage, assainissement, accès à l'eau potable, etc.), par la coopération décentralisée montrant ainsi son intérêt par rapport aux stratégies et politiques de décentralisation et de lutte contre la pauvreté, ceci à différents niveaux :

- L'appui aux collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement de leur territoire à travers les échanges autour des questions de gestion publique locale.
- La mobilisation et l'implication des acteurs sociaux dans des dispositifs de concertation et de gestion participative et leur responsabilisation dans la mise en œuvre des actions.
- L'accent mis sur les questions d'accès aux services publics de base pour tous, dans une logique d'intérêt général.

Des partenariats multiples et diversifiées ont été bâtis sur le terrain avec un certain nombre d'acteurs, collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, ONG, associations et groupements locaux, etc.

Le constat de la fragilité des partenariats de coopération décentralisée sur le terrain a conduit l'Etat burkinabé à adopter des mesures nouvelles en 2000, à travers la création de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CONACOD) et à faire des propositions nouvelles tendant à améliorer l'organisation et le fonctionnement des comités locaux de jumelage.

Aujourd'hui, la coopération décentralisée est une pratique largement répandue au Burkina Faso et un mode de coopération reconnu, qui a fait ses preuves en matière d'appui au développement et de renforcement des capacités des communautés de base. La multiplicité et la diversité de l'expérience accumulée depuis une quarantaine d'années, sont à la fois source de richesses et de difficultés, mais traduisent aussi la qualité d'un processus de partage d'expériences de collectivité à collectivité, à travers les communautés d'acteurs qui les animent.

Avec l'évolution de la décentralisation et la communalisation intégrale du territoire, se pose la question de l'adaptation et de la prise en compte par la coopération décentralisée des enjeux nouveaux en terme d'accompagnement et de renforcement des capacités des communes (urbaines et rurales) et des régions.

Le processus de décentralisation touche aujourd'hui l'ensemble du territoire burkinabé. En effet, à la suite de l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en décembre 2004 et sa promulgation en avril 2005, l'Etat burkinabé s'est prononcé pour la communalisation intégrale du territoire.

Les dernières élections municipales du 23 avril 2006, ont donc consacré la communalisation intégrale du territoire burkinabé, avec la création de

trois cent deux (302) nouvelles communes rurales et de treize (13) Conseils régionaux qui viennent s'ajouter aux quarante neuf (49) communes urbaines déjà existantes.

L'édition de décembre 2002 a balisé le champ d'actions de la coopération et anticipé sur des problématiques majeures qui apparaissent aujourd'hui comme des conditions essentielles à une bonne et fructueuse coopération décentralisée.

Au moment où nous introduisons les échanges thématiques, il me semble important de passer en revue les principales conclusions des assises 2002. Il n'est pas non plus superfétatoire de faire un bilan des avancées enregistrées au cours des cinq dernières années au plan :

- du renforcement des capacités de gestion des collectivités et des organes du jumelage- coopération ;
- de l'adaptation du cadre normatif à l'évolution du mouvement international de coopération décentralisée ;
- de la rationalisation des espaces de coopération décentralisée en regard des évolutions survenues.

Il est important, en se référant à 2002, de se rappeler que l'architecture territoriale de la décentralisation était encore marquée par les seules communes urbaines à format agglomération. Les réformes subséquentes ne pouvaient donc pas être prises en compte dans les perspectives à court terme, ébauchées par les travaux des assises.

## I- RAPPEL DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ASSISES 2002

### ***De l'engagement des acteurs de la coopération décentralisée***

On a trop souvent tendance à croire que l'engagement des animateurs de la coopération décentralisée est en acquis en soi et qu'à la limite, les partenaires d'Europe et de France en particulier utilisent la coopération décentralisée comme un exutoire.

En vérité, ce mouvement est traversé par deux mouvements contradictoires :

- une remarquable stabilité au sein des associations de coopération décentralisée qui donne l'impression d'une stabilité inaltérable ;

- des changements souvent radicaux dans la perception par l'équipe locale de la coopération décentralisée.

Les assises ont retenu avec justesse que l'engagement est une démarche évolutive à entretenir de part et d'autre. Par ailleurs, l'engagement doit être en cohérence avec les grands principes et stratégies édictées par les Etats.

### ***De la réponse citoyenne dans le processus de coopération décentralisée***

Les assises ont identifié de nombreux facteurs inhibant l'adhésion des citoyens et une véritable appropriation des instruments de la coopération décentralisée. Ces facteurs tiennent pour l'essentiel à des sectarismes multiformes qui pérennisent les clans et autres groupuscules au nord comme au sud.

### ***Des relations inter acteurs***

Après avoir fait le constat d'un schéma relationnel et fonctionnel sujet à des polémiques, il a été vivement souhaité la mise en place d'un cadre de coordination / concertation sous l'impulsion des autorités déconcentrées et décentralisées.

Ce cadre devrait avoir pour vocation de rassembler les membres des structures associatives et les autorités municipales en vue d'établir des règles transparentes de collaboration entre les acteurs.

### ***Des interactions entre le processus de décentralisation et la coopération décentralisée***

Coopération décentralisée et décentralisation sont intimement imbriquées ; la coopération décentralisée étant issue de la décentralisation doit servir de strapontin pour renforcer le processus de décentralisation.

Les assises ont retenu comme actions prioritaires :

- l'identification très précise des acteurs *locaux* en présence;
- la sensibilisation, l'information, et la formation de chacun des acteurs ;
- la capitalisation des expériences mises en œuvre au plan local, dans la perspective de l'élaboration des plans locaux de développement.

Ce rappel des points clés ne saurait être exhaustif. Le choix opéré tient compte des enjeux liés à chaque type d'actions préconisées.

## **II- ETAT D'AVANCEMENT**

Il est malaisé de dresser un bilan de l'état de mise en œuvre des recommandations et résolutions des assises 2002. Cependant, quelques jalons de l'action publique peuvent être passés en revue dans la mesure où ils révèlent le degré de réactivité des pouvoirs publics face à des

engagements (même non impératifs) de nature à renforcer le tissu économique et social.

### ***Le changement de l'environnement institutionnel***

Le Burkina Faso n'a pas tardé à mettre en œuvre une réforme de l'architecture territoriale de la décentralisation. Dès décembre 2004, le législateur adoptait le Code général des collectivités territoriales qui modifie complètement l'environnement de la coopération décentralisée. Les compétences affirmées au profit des collectivités territoriales en matière de relations publiques pour le développement sont clairement affirmées et surtout balisées. Il en découle une clarification des relations entre la collectivité, l'exécutif local et les autres acteurs de la coopération décentralisée.

Si la question est réglée par la loi, il reste à faire adopter un décret révisant les attributions et le fonctionnement des comités locaux de jumelage. Cette relecture du décret de 200, devrait intervenir incessamment.

### ***Le renforcement des capacités des organisations des acteurs locaux***

Ce renforcement est partie intégrante du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) dont l'axe 2 met un accent particulier sur la formation de la dynamique locale. Le premier programme triennal va certainement permettre de mettre en œuvre une plateforme multi acteurs.

### ***L'élargissement du champ des acteurs***

Cet élargissement devient de plus en plus réalité et est à mettre au crédit des acteurs qui ne ménagent aucun effort pour diffuser les idéaux attachés à la coopération décentralisée.

Par ailleurs, la régionalisation a permis de répondre en partie à la problématique des espaces et échelons pertinents du développement local.

Enfin, l'élargissement du champ des acteurs se révèle à travers l'accroissement des conventions de jumelage. Ainsi, de 2003 à nos jours, onze jumelages ont été consacrés entre villes burkinabé et villes européennes (françaises, belges et italiennes).

### III- ENJEUX ET PERSPECTIVES

#### *Atouts et faiblesses*

Les partenariats de coopération décentralisée entre collectivités françaises et burkinabé se caractérisent par des **pratiques diversifiées et multiformes** qui montrent **la richesse et la vigueur de la coopération décentralisée**, mais pose aussi des **problèmes de cohérence et de coordination des actions à l'échelle locale et nationale** au Burkina Faso.

#### ▪ Les atouts

- L'amélioration des **conditions de vie des populations** à travers des investissements dans des domaines très variés, touchant le plus souvent l'éducation, la santé ainsi que le soutien à l'économie locale
- Le **renforcement des capacités d'organisation et d'intervention des acteurs locaux** en milieu urbain (comité

de développement de quartier) et en milieu rural (comités villageois)

- Une prise en compte progressive de la question de l'**appui institutionnel aux collectivités burkinabé**. L'appui institutionnel est aujourd'hui objectivement mesurable. Il a été apporté soit sous forme matérielle par la mise à disposition d'équipements, soit sous forme humaine à travers le cofinancement de postes en soutien aux services techniques municipaux ou l'organisation d'échanges techniques, soit sous forme organisationnelle : les élus et techniciens de collectivités territoriales partenaires du Nord s'investissant personnellement dans la mise en place d'un plan stratégique organisationnel au profit de collectivités territoriales burkinabé.
- Une dynamique d'**apprentissage de la concertation, de la négociation et de la gestion des affaires publiques...**

#### ▪ **Les faiblesses**

- Une **mobilisation sociale des acteurs locaux faible et variable** et des difficultés à impliquer de façon cohérente toutes les composantes du local dans la dynamique de développement de leur territoire.
- Une analyse parfois insuffisante des **priorités et des contextes d'intervention des projets** (les actions définies ne sont pas souvent précédées de diagnostics concertés et participatifs) entraînant une **appropriation sociale et technique des actions parfois difficile**.
- Des problèmes d'**entretien et de maintenance des infrastructures**. Les investissements sont réalisés sans

formation et l'accompagnement organisationnel des structures en charge de la gestion des infrastructures est très rarement pris en compte, alors même que ces structures sont le plus souvent en faible capacité de prise en charge de leurs missions.

- Un **suivi limité** des actions sur le terrain (moyens, insuffisance de formations)
- Des contraintes dans l'**organisation des échanges** (coût des voyages ; limites dans l'implication des organisations de la société civile ; inadaptation des dons au contexte local)
- Un déséquilibre dans la **répartition géographique de la coopération décentralisée**. A titre illustratif, les régions du Sahel, de l'Est et des Cascades ont chacune moins de 7 partenariats recensés à l'intérieur de leurs zones.

### ***Enjeux actuels***

La prise en compte par la coopération décentralisée des enjeux nouveaux, en termes de décentralisation et de développement territorial, est considérée comme aussi importante que les relations d'échanges d'expériences et de pratiques pour un renforcement mutuel des capacités.

- **L'appui à la formation des conseillers municipaux** et des acteurs de leurs territoires : le rôle d'élus nécessite de la part de ces derniers un minimum de connaissances dans les domaines concernant la gestion des services et l'organisation du développement local. Or, souvent, le personnel mis à disposition des nouvelles entités ne répond pas aux besoins qui se font sentir

(analphabétisme...), d'où la nécessité d'établir des programmes de formation concertés correspondant aux besoins réels des communes.

- **L'aide au démarrage des nouvelles communes rurales** : la plupart des nouvelles communes manquent d'équipements et de matériels ; la mobilisation des ressources fiscales n'est pour le moment pas une réalité. Certains partenaires ont donc décidé d'aider les communes à travers des appuis budgétaires et la réalisation de certains équipements d'urgence (local, salle de réunion pour le conseil...)
- **L'appui aux collectivités territoriales pour l'élaboration de plan de développement (communal, régional)** : le plan de développement est l'outil qui permet au conseil de planifier le développement de la localité. Or, les présidents de conseils ne disposent pas actuellement de moyens suffisants pour le réaliser
- **La prise en compte de la dimension Régionale avec l'émergence des Conseils régionaux** : a région en tant que collectivité territoriale est le parent pauvre de la décentralisation. La prise en compte de cette dimension, dans les actions de coopération décentralisée favoriserait un équilibre entre élus ayant des prérogatives différentes, mais concourant toutes à asseoir une politique de développement territorial harmonieuse.
- **L'articulation des actions sur le terrain avec celles des autres partenaires techniques et financiers** (coopération bi et multilatérale, ONG, etc.) : dans la plupart des localités burkinabé,

plusieurs acteurs interviennent sans jamais se rencontrer sur le terrain, voire même sans savoir qu'ils interviennent dans la même zone. Une telle pratique ne va pas dans l'intérêt des populations, d'où l'enjeu actuel de mettre en contact ces acteurs afin d'harmoniser et d'articuler les actions et la nécessité de l'inscription de leurs actions dans une logique de consolidation du processus de décentralisation

- Une volonté d'**évoluer progressivement vers de véritables coopérations de « territoire à territoire »**, pour favoriser au Burkina Faso et en France une mobilisation sociale forte et une **synergie d'intervention** entre l'ensemble des acteurs locaux concernés.
- **L'affirmation du rôle moteur des collectivités territoriales** la coopération décentralisée est un véritable instrument créateur d'espaces où se construisent et s'affinent les dynamiques de participation des acteurs locaux. Cette dynamique se met progressivement en place, avec le souci de renforcer les capacités des élus locaux, l'objectif étant de favoriser le rôle moteur des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques locales et de leur donner les outils nécessaires à l'exercice efficace de leur fonction de maître d'ouvrage du développement de leur territoire ;
- **La valorisation et la comptabilisation** des actions de coopération décentralisée dans le processus de développement du Burkina Faso. La coopération décentralisée a représenté jusqu'à présent, pour certaines collectivités territoriales du Burkina Faso, la première source de financement de leurs investissements. A titre

illustratif, pour la seule période entre 2000 et 2004, la contribution cumulée de la coopération décentralisée franco-burkinabé au développement des collectivités territoriales du Burkina Faso a représenté plus de 11 milliards FCFA.

- L'ancrage des actions de coopération décentralisée dans les **institutions pérennes** que sont les collectivités territoriales (communes, Régions) et leur inscription dans une logique de **consolidation de la décentralisation** ;
- La **budgetisation des moyens** de la coopération décentralisée notamment via leur inscription dans le budget des communes, ceci pour permettre une meilleure traçabilité et transparence dans la gestion des actions de partenariat. Il apparaît indispensable de donner plus de visibilité à cette part, et c'est dans ce sens que l'Etat propose le principe de l'inscription de ce cofinancement dans les budgets des collectivités territoriales
- Un **équilibre à trouver dans la répartition géographique** de la coopération décentralisée pour en faire bénéficier les populations des zones jusque là marginalisées.

## **CONCLUSION**

La coopération décentralisée est et demeure un enjeu très fort dont la maîtrise détermine grandement l'essor du processus de décentralisation. Au moment où nos partenaires européens revisitent les modalités de leur intervention publique en Afrique, il faut avoir une approche stratégique e ce type de coopération qui peut, à terme, remplacer la coopération internationale d'Etat à Etat.

**JE VOUS REMERCIE**

## **SYNTHESE GENERALE DES ASSISES**

Les 6 et 7 décembre 2007, se sont déroulées à Ouagadougou, dans la salle de conférence de Ouaga 2000, les assises de la coopération décentralisée franco-burkinabè sur le thème « Contribution des acteurs de la coopération décentralisée au développement des collectivités territoriales du Burkina Faso ».

Les travaux ont mobilisé environ 1000 participants, collectivités territoriales, comités de jumelages et organisations de la société civile de façon générale, venus de différents pays (Burkina Faso, Burundi, France, Allemagne, Italie, Canada, Japon, Sénégal, Niger, Mali).

Les travaux ont démarré par la cérémonie officielle d'ouverture qui a été ponctuée de diverses interventions. D'abord, le mot de bienvenue de Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou, Président de l'AMBF et porte-parole des associations de collectivités de territoriales, suivi des allocutions de Georges OUATTARA, Vice-président du comité national de jumelage, de Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France, de M. Olivier CHAMBARD, représentant de l'AIMF, et de son excellence François GOLDLATT, Ambassadeur de France au Burkina Faso.

Ensuite, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Tertius ZONGO, a prononcé le discours officiel d'ouverture des assises.

A la suite de la cérémonie d'ouverture, les Travaux ont démarré par la première plénière de la journée sur le thème « Décentralisation et coopération décentralisée au Burkina Faso : Orientations, stratégies d'actions et leçons pour un meilleur accompagnement des collectivités territoriales ».

La plénière a été introduite par une communication de Monsieur Clément SAWADOGO, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, qui après un rappel du contexte de la décentralisation a présenté l'évolution de la coopération décentralisée, le cadre réglementaire et juridique, les enjeux et les défis nouveaux face au contexte de la communalisation intégrale et de la régionalisation.

Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans sa communication introductive a mis en exergue les nombreuses évolutions qui ont eu lieu au Burkina Faso depuis les assises de la coopération décentralisée de 2002, avec en particulier :

- L'adoption du code général des collectivités territoriales ;
- L'adoption du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) qui dans son axe 2 met en avant la question du renforcement des capacités des collectivités territoriales avec la formation ;
- L'élargissement du nombre de partenariats avec la comptabilisation de 11 nouvelles coopérations ;

- La mise en place de la régionalisation, qui permet de répondre à la question de l'échelle pertinente d'intervention de la coopération décentralisée.

Il a ensuite évoqué un certain nombre de faiblesses qui freinent l'évolution de la coopération décentralisée :

- La faible prise en compte du contexte d'intervention des projets ;
- Les problèmes de maintenance et d'entretien des infrastructures ;
- La dualité des relations entre les comités de jumelage et les communes ;
- Le déséquilibre géographique dans la répartition des partenariats de coopération décentralisée.

Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a enfin terminé son exposé en relevant les enjeux et défis actuels de la coopération décentralisée :

- L'appui à la formation des conseillers municipaux et des acteurs de leurs territoires ;
- L'aide au démarrage des nouvelles communes rurales ;
- L'appui aux collectivités territoriales pour l'élaboration de plans de développement (communal, régional) ;

- La prise en compte de la dimension Régionale avec l'émergence des Conseils régionaux ;
- L'articulation des actions sur le terrain avec celles des autres partenaires techniques et financiers (coopération bi et multilatérale, ONG, etc.) ;
- La volonté de faire évoluer les relations de partenariat vers de véritables coopérations de « territoire à territoire », pour favoriser une mobilisation sociale forte et une synergie d'intervention entre l'ensemble des acteurs locaux concernés;
- L'affirmation du rôle moteur des collectivités territoriales dans la coopération décentralisée ;
- La valorisation et la comptabilisation des actions de coopération décentralisée dans le processus de développement du Burkina Faso ;
- L'ancrage des actions de coopération décentralisée dans les institutions pérennes que sont les collectivités territoriales (communes, Régions) pour la consolidation de la décentralisation ;
- La budgétisation des moyens de la coopération décentralisée notamment via leur inscription dans le budget des collectivités territoriales.

A la suite de l'exposé introductif de Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale, un regard croisé entre partenaires français et

burkinabé a été organisé à travers les interventions de Messieurs Antoine JOLY, du Ministère français des affaires étrangères et Michel ROUX, Président du groupe pays Burkina Faso de Cités Unies France, d'une part, et M. Félix BOYARM, Secrétaire permanent du Comité national de jumelage, d'autre part.

Des interventions de la partie française les points forts suivants peuvent être retenus :

- Une volonté du côté du ministère français des affaires étrangères de renforcer son soutien à la coopération décentralisée avec également l'instauration de nouvelles règles pour le cofinancement des actions de coopération des collectivités territoriales françaises, avec notamment :
  - i) la définition de thématiques prioritaires (appui institutionnel, développement économique, développement durable, codéveloppement) ;
  - ii) la mutualisation des démarches de coopération ;
  - iii) la mobilisation de la coopération décentralisée pour faire effet de levier avec les autres formes de coopération (bi, multilatérale et ONG),
  - iv) et l'accent mis sur les coopérations innovantes au plan de la localisation géographique (intervention dans de nouvelles zones).
- Une adaptation des partenariats aux évolutions contextuelles, au Sud mais surtout au Nord.

- L'inscription de la coopération décentralisée dans une logique de coopération de territoire à territoire qui mobilise ensemble les différents niveaux d'acteurs à l'échelle locale;
- Le positionnement de la coopération décentralisée comme une forme de coopération qui ne soit pas source de déséquilibres et par là même d'accroissement des inégalités au plan local et national ;
- La nécessité pour les acteurs de la coopération décentralisée de s'engager dans des démarches d'évaluation de leurs partenariats.

Pour la partie burkinabè, le Secrétaire permanent du Comité National de Jumelage dans son intervention, a mis l'accent sur différents points :

- La nécessité pour les comités locaux de jumelage de s'adapter et de s'intégrer à la dynamique de la décentralisation et de reconnaître le rôle de maître d'ouvrage des collectivités territoriales pour les actions de coopération décentralisée ;
- L'inscription de l'action des comités locaux de jumelage dans les plans de développement au niveau des communes et des régions ;
- L'organisation de la concertation entre les comités locaux de jumelage et les collectivités territoriales.

Les travaux se sont poursuivis dans l'après-midi, autour des ateliers qui ont porté sur trois thèmes :

- Atelier 1 : Quel appui institutionnel pour l'accompagnement des collectivités territoriales au Burkina Faso ?
- Atelier 2 : Quelles stratégies pour la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement local ?
- Atelier 3 : Quelles synergies possibles entre collectivités territoriales du Burkina Faso et les PME françaises ?

Des débats et échanges autour des 3 thèmes d'ateliers, les principaux points suivants ont été retenus :

**- Atelier 1 : Quel appui institutionnel pour l'accompagnement des collectivités territoriales au Burkina Faso ?**

Les communications introductives à cet atelier ont donné l'occasion de rappeler que l'appui institutionnel vise plusieurs objectifs : i) apporter un appui aux collectivités territoriales afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs compétences, ii) aider les pouvoirs locaux à asseoir leur légitimité et leur crédibilité, iii) et les aider à assurer une meilleure gouvernance locale.

Pour la coopération décentralisée, l'appui institutionnel, doit être l'occasion de jouer un rôle de compagnonnage auprès des collectivités territoriales burkinabé et les aider à mieux assumer leur rôle de maître d'ouvrage du développement de leur territoire.

Pour les participants, l'appui institutionnel peut revêtir différentes formes :

- La formation des élus et des techniciens des collectivités territoriales ;

- L’alphabétisation des conseillers municipaux et des membres des comités villageois de développement ;
- L’appui à l’élaboration de plans de développement pour les communes et les régions ;
- L’appui budgétaire aux collectivités territoriales via le versement des subventions dans leur compte trésor ;
- L’appui matériel et organisationnel des collectivités territoriales ;
- L’organisation d’échanges de pratiques et d’expériences entre services techniques des collectivités territoriales ;
- La sensibilisation des populations et des acteurs du territoire sur la décentralisation et la coopération décentralisée.

Les participants ont formulé les propositions et recommandations suivantes aux termes des débats et échanges :

- Procéder à une relecture des textes portant sur la coopération décentralisée pour mieux coller aux évolutions institutionnelles avec la communalisation intégrale et la régionalisation. Cette relecture devra se faire de façon concertée avec les associations d’élus locaux.
- Appuyer les collectivités territoriales pour qu’elles puissent assurer la cohérence et la coordination des acteurs et des interventions. Cela passe par la création de cadres de concertation à l’échelle locale.
- Réfléchir sur les possibilités et conditions d’organisation d’un travail d’évaluation des actions de coopération décentralisée à l’échelle nationale (Burkina Faso / France) et encourager les

acteurs à s'engager dans des processus d'évaluation de leurs partenariats.

- Organiser la contractualisation des relations de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales partenaires aux échelons les plus pertinents.

## **- Atelier 2 : Quelles stratégies pour la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement local ?**

L'atelier a fait ressortir quelques éléments essentiels résultants du contexte actuel de la mise en œuvre de la décentralisation, et prenant en compte la diversité des partenariats en cours. Il est admis dans ce cadre que les principaux acteurs contribuant à la constitution des ressources financières des collectivités territoriales sont les populations, l'Etat et les partenaires au développement.

Les présentations introductives sur le thème se sont articulées autour des points ci-après :

- La nécessité d'établir un lien fort entre décentralisation, développement local, coopération décentralisée, et les politiques et stratégies nationales qui contribuent à la lutte contre la pauvreté (CSLP<sup>1</sup>, politiques sectorielles, CSMOD<sup>2</sup>) ;
- La prise en compte de la bonne gouvernance, qui doit se traduire par la mise en place d'actions de communication, de sensibilisation, d'information, pour garantir une transparence dans la gestion des ressources locales, etc. ;

---

<sup>1</sup> Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

<sup>2</sup> Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation

- L'obligation de construire une synergie entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat pour mieux contribuer à l'amélioration du recouvrement des recettes au niveau local ;
- L'intérêt déjà affirmé de mettre en cohérence les actions de développement des collectivités territoriales, dans une dynamique de concertation et de coordination pour mieux mobiliser les financements à l'échelle nationale et internationale ;
- L'utilisation de la diversité des acteurs pour développer des approches de coopération, capable de promouvoir un développement endogène des collectivités territoriales.

Les insuffisances liées à la mobilisation des ressources locales par les collectivités territoriales ont aussi été mises en exergue. Il s'agit, entre autres, de : la non maîtrise de l'assiette ; une organisation peu conséquente des acteurs de la chaîne de recouvrement ; l'inadaptation de la réglementation ; la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers ; l'insuffisance et le manque de formations ; l'absence de mécanismes adaptés de contrôle et d'évaluation ; la faiblesse du niveau général des ressources publiques ; la prééminence des droits de porte dans les ressources publiques ; une dissymétrie du niveau d'information sur les ressources publiques entre l'Etat et les collectivités locales.

Quelques stratégies et expériences en cours ont été abordées :

- L'expérience de la Plate forme soutenue par France initiatives à travers ALPHA DIL (développement des initiatives locales) dont la mission essentielle est l'aide à la création et l'émergence d'entreprises locales créatrices d'emplois ;

- La conception d'une stratégie de mobilisation des ressources basée sur une meilleure connaissance de l'assiette fiscale, et l'utilisation de l'adressage comme moyen d'identification du contribuable ;
- L'utilisation cohérente et mieux concertée des ressources issues de la coopération décentralisée, dans le cadre du financement des plans communaux et régionaux de développement pour être en harmonie avec les stratégies nationales ;
- La mise en place de plans de communication/sensibilisation, portés par les élus locaux, en matière de civisme fiscal et de culture citoyenne ;
- Les expériences pour promouvoir le développement de partenariats entre PME françaises et burkinabè, portées par les régions Bretagne et Rhône-Alpes.

Dans leurs interventions et contributions les participants ont aussi mis l'accent sur quelques points importants :

- La mise en place d'un mécanisme de péréquation intégrant les ressources de la coopération décentralisée, et des partenaires, pour tenir compte de la disparité des niveaux des collectivités territoriales et accompagner un développement plus équilibré des différents territoires ;
- La mutualisation des actions planifiées par les collectivités territoriales à travers l'identification et la programmation d'activités conjointes intercommunales ou régionales, qui offrent plus de possibilité d'accès aux financements disponibles ;
- L'implication forte des collectivités territoriales dans l'organisation du recouvrement des recettes locales et une collaboration plus étroite entre les services municipaux, le contrôleur financier, les

receveurs des impôts et le receveur municipal, ainsi que les agents chargés du recouvrement ;

- La prise en compte des difficultés réelles dans le recouvrement des taxes locales (peu de collecte des taxes de résidence et de jouissance, absence de communication élus/population, absence d'une politique nationale d'information/sensibilisation sur les impôts et taxes, ...) ;
- La mobilisation des ressources de la coopération décentralisée pour aider à la mise en place d'un adressage adapté pour une identification plus précise des contribuables et une meilleure perception des ressources par les collectivités territoriales ;
- L'amélioration du niveau des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, ainsi que l'utilisation des ressources dégagées par les collectivités territoriales pour les services déconcentrés.

Les participants ont formulé plusieurs recommandations compte tenu de l'importance du thème de la mobilisation des ressources par les collectivités territoriales :

- Initier une étude pour approfondir la réflexion sur les apports de l'Etat, des Collectivités territoriales, et des partenaires de la coopération décentralisée dans la mobilisation des ressources ;
- Instruire les services déconcentrés pour qu'ils puissent donner un appui plus conséquent aux collectivités territoriales dans la sensibilisation des populations sur les impôts et taxes ;
- Renforcer le nombre d'agents des impôts dans les communes pour la mobilisation des ressources ;
- Utiliser le canal des budgets locaux pour la mobilisation des ressources qui contribuent au financement des collectivités

territoriales, à l'image du budget national qui est le seul canal de mobilisation des ressources extérieures ;

- Equilibrer la mise en œuvre des investissements publics ;
- Innover dans les instruments financiers pour renforcer l'autonomie financière locale.
- Faire la promotion de partenariats entre PMI/PME ;
- Demander à l'Etat Burkinabè l'élargissement des ressources des collectivités locales, notamment par le transfert d'une partie de la TVA, accompagné par le transfert de la maîtrise d'ouvrage de certains domaines d'actions aux régions ;
- Mettre l'accent sur les mécanismes de diffusion de l'information relative aux ressources fiscales ;
- Maintenir et renforcer la contribution directe sous forme de subventions d'équipement et de fonctionnement ;
- Prendre en compte et mieux structurer la mobilisation des ressources par les compatriotes de la diaspora ;
- Privilégier, dans la mesure du possible, les actions de coopération décentralisée qui favorisent la création de ressources locales ;
- Favoriser la capitalisation des actions de coopération décentralisée.

**- Atelier 3 : Quelles synergies possibles entre collectivités territoriales du Burkina Faso et les petites et moyennes entreprises (PME) françaises ?**

Les interventions ont porté notamment sur les actions qui pourraient être entreprises pour i) favoriser l'implantation des PME françaises au Burkina Faso avec le concours des collectivités territoriales, à travers la coopération décentralisée, ii) et aussi dynamiser le tissu économique

existant. Les expériences menées par certaines collectivités ont été présentées pour étayer ces points de vue.

Le déséquilibre flagrant dans le domaine du commerce extérieur du Burkina Faso (98,8 milliards d'importation contre 27,6 milliards d'exportation) nécessite une modification de la tendance actuelle qui consiste à exporter à moindre coût les matières premières et à importer au prix fort les produits finis. L'objectif du développement économique est de faire en sorte que le Burkina Faso fabrique des produits manufacturés. Le développement économique est de nos jours un élément constitutif de la coopération décentralisée. De ce point de vue les collectivités locales françaises, premier partenaire de coopération décentralisée au Burkina Faso, ont un rôle important à jouer en terme d'accompagnement du développement économique local, sachant que la France est également le premier partenaire économique du Faso dans l'espace européen (avec notamment 95 entreprises présentes au Burkina Faso et 80% des exportations du Burkina Faso vers l'Europe).

Pour les participants à l'atelier, deux possibilités s'offrent aux acteurs burkinabè :

- Le développement de partenariat entre entreprises burkinabè et entreprises françaises et l'implantation de ces dernières au Burkina Faso ;
- Le soutien aux collectivités territoriales burkinabè par leurs homologues français pour favoriser l'implantation d'entreprises, synonyme de création d'activités et de richesses.

L'engagement de telles opportunités doit être l'occasion de permettre, avant tout, aux populations burkinabè de devenir les acteurs du

développement économique de leur territoire. Cela passe par le renforcement des capacités des adultes (formation professionnelle continue et alphabétisation), la qualification des jeunes (formation professionnelle initiale et orientation vers des métiers utiles et d'avenir) ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la femme comme acteur économique.

Les collectivités locales, à travers la coopération décentralisée, doivent chercher à créer une synergie entre les PME des deux pays et favoriser toutes les opportunités d'affaires qui peuvent se présenter.

Dans leurs interventions les participants ont également mis l'accent sur les points suivants :

- La prise en compte des spécificités des communes rurales dans la recherche de synergie entre les Collectivités Territoriales burkinabé et les PME françaises ;
- Le partage des expériences de partenariat entre les Collectivités Territoriales et les PME ;
- La protection des producteurs car la principale mission des Collectivités Territoriales est de chercher l'épanouissement des populations ;
- Le développement de l'énergie solaire au profit des Collectivités Territoriales ;
- Le renforcement des interventions des PME françaises dans le secteur primaire ;
- Une plus grande prise en compte de l'économie, comme moyen de création de richesse et d'emplois, dans les actions de coopération décentralisée;

- La prise en compte de la formation professionnelle dans les actions de coopération décentralisée car le développement de l'économie passe par la formation des acteurs.

A la suite des échanges, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- La promotion d'un espace économique favorable à la création d'entreprises burkinabè et à l'implantation de PME françaises par les Collectivités Territoriales burkinabè ;
- La création d'un espace de dialogue entre Collectivités Territoriales et PME burkinabè ;
- L'appui en formation des PME françaises aux PME burkinabè ;
- La création de structures de formation et d'orientation professionnelle au niveau local.

A la suite des travaux d'ateliers, les échanges ont été organisés avec son excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, en présence de son excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre et des membres du gouvernement.

L'introduction à la rencontre d'échanges des participants aux assises avec SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso, a été faite par Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Clément P. SAWADOGO.

Les différents intervenants qui se sont succédés ont confirmé l'engagement ferme et l'implication personnelle de SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso, dans la promotion du développement local, de la décentralisation et de la coopération décentralisée depuis plusieurs années.

Ils ont par ailleurs exprimé à l'endroit de SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso :

- la reconnaissance de l'ensemble des élus communaux et régionaux pour l'accompagnement de la mise en place des collectivités pour une gouvernance locale mieux appropriée par les acteurs ;
- leur satisfaction de voir le Burkina Faso occuper 1<sup>er</sup> rang occupé dans la coopération décentralisée avec la France, grâce à l'engagement personnel du Président du Faso;
- l'existence d'une volonté gouvernementale de conjuguer développement local, décentralisation et coopération décentralisée ;
- la disponibilité des élus à relever les défis du développement local d'ici 2011, en s'inscrivant dans le cadre des politiques nationales ;
- la disponibilité des conseils régionaux à jouer leurs partitions dans le développement du pays, et leur engagement à mettre en place les administrations appropriées ;
- la disponibilité des conseils généraux et régionaux de France à mieux coopérer avec les collectivités territoriales du Burkina Faso dans le cadre des nouvelles dispositions territoriales imposées par l'évolution du processus de décentralisation ;
- le souhait que les collectivités territoriales puissent bénéficier des moyens nécessaires à la gestion des compétences transférées ;
- la disponibilité des acteurs à promouvoir le partage des expériences ;
- la volonté de la coopération décentralisation à favoriser la mobilisation de ressources auprès d'acteurs économiques du Nord et leur engagement à orienter les investisseurs et industriels du Nord vers des opérateurs économiques burkinabè.

Une mention spéciale a été faite à SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso pour son engagement personnel, et sa détermination à promouvoir et construire la Paix en Afrique.

Dans son intervention, SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso, a dit son entière satisfaction par rapport à l'évolution enregistrée dans la relation entre les acteurs de la coopération décentralisée. Cette rencontre, qu'il situe dans le cadre d'une évolution du mouvement de coopération entre amis, et frères, se manifeste sous le signe de l'amitié et d'une solidarité réelle.

SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso a, en particulier, focalisé son intervention sur plusieurs points :

- La réflexion sur le processus de responsabilisation des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation qu'il convient de renforcer pour une gestion efficiente des actions de coopération décentralisée et un meilleur partage des expériences entre le Nord et le Sud ;
- L'existence d'un cadre réglementaire au Burkina Faso avec la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CONACOD), qu'il faut rendre opérationnelle pour la mise en œuvre des actions de développement fondées sur la coopération décentralisée ;
- La nécessité d'évoluer avec la coopération décentralisée vers un cadre de coopération technique encore mieux structuré à travers des accords globaux pour des partenariats plus solidaires et durables ;

- La recherche de l'efficacité et des résultats par des mécanismes plus fiables de développement et de contrôle des actions de coopération, basés essentiellement sur des objectifs fixés de commun accord ;
- La mobilisation des PME/PMI au Nord pour développer des partenariats avec celles du Sud afin de mieux connaître particulièrement le Burkina Faso, et d'entraîner des investissements créateurs d'emplois pour les jeunes ;
- L'existence en France d'une offre pour une plus grande efficacité des actions, notamment dans le domaine de l'eau et l'assainissement, à travers les dispositions de la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 ;
- L'existence de nombreux acquis de la coopération décentralisée, et de limites et contraintes liées aux mutations qui s'opèrent aux niveaux national et mondial.

SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso a exprimé sa satisfaction de voir la coopération décentralisée placée les relations humaines au centre des questions de développement. Il est important de considérer dans les mécanismes de coopération qui se mettent en place l'épanouissement des acteurs qui les mettent en œuvre, le développement de mécanismes qui facilitent l'appropriation des actions et des réalisations par les communautés.

A la suite de l'intervention de SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso, les participants qui se sont exprimés ont formulé le vœu que la coopération décentralisée puisse mieux se structurer et répondre davantage aux attentes des parties prenantes. Ils ont par ailleurs mis l'accent sur quelques orientations et principes d'actions notamment :

- L'importance de tenir compte du contexte de la communalisation intégrale au Burkina Faso, où toutes les communes disposent désormais d'organes élus, et qui impose aux acteurs du Nord d'opérer des mutations dans leurs formes de coopération et d'intervention ;
- La nécessité d'organiser à l'échelle nationale les interventions dans le cadre de la coopération décentralisée pour éviter d'avoir une coopération à plusieurs vitesses qui pourrait accroître les inégalités ;
- Le développement de mécanismes qui introduisent le commerce équitable et le co-développement dans les pratiques de fonctionnement et de gestion des collectivités territoriales ; des actions sont en cours entre la région Rhône-Alpes et les Hauts-Bassins ;
- La disponibilité pour le Ministère français des Affaires étrangères de soutenir les actions de coopération de collectivité à collectivité pour une plus grande contribution des acteurs engagés dans la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Pour l'ensemble des orientations dégagées par les participants, l'implication de SEM Blaise COMPAORE, Président du Faso a été sollicitée pour légitimer les élus dans leurs rôles de maître d'ouvrage.

La deuxième journée de travaux des assises a permis d'organiser des débats et échanges au sein des différents forums thématiques, ainsi que les restitutions des travaux des ateliers et des forums.

A la suite des travaux des différents forums les participants ont formulé les propositions et recommandations suivantes.

## **1. Sur les contributions possibles de la coopération décentralisée à l'emploi des jeunes**

Le forum a formulé les recommandations suivantes :

- Fixer les jeunes dans la ruralité est important pour éviter l'exode rural et favoriser un développement durable respectueux de l'environnement ;
- Prendre en compte l'éducation non formelle et le secteur tertiaire (dont le tourisme) dans la formation des jeunes ;
- Créer un fonds d'appui au niveau des communes pour favoriser l'accès des jeunes au crédit.

## **2. Sur le renforcement des capacités des femmes élues par la coopération décentralisée**

Plusieurs recommandations ont été proposées par le forum :

- Appuyer la formation sensibilisation des femmes sur leur droit et devoir ;
- Soutenir les activités génératrices de revenus initiées par les femmes pour les aider à mieux lutter contre la pauvreté ;
- Favoriser les voyages d'études et d'échanges d'expériences pour aider les femmes à mieux capitaliser les différentes initiatives réalisées sur le terrain, au plan local, national et international;
- Encourager le travail en réseau des organisations féminines pour plus de visibilité et d'impact de leurs actions;
- Appuyer l'élaboration de stratégies et de plans d'actions pour encourager et soutenir les femmes élues ;

- Prendre en compte l'approche genre dans l'élaboration des budgets et des plans communaux de développement.

### **3. Sur le partenariat dans la gestion des responsabilités des collectivités burkinabè dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement**

Les participants ont formulé des recommandations à l'endroit de l'Etat et des collectivités territoriales du nord et du Sud.

A l'endroit de l'Etat :

- L'adoption du décret de transfert de compétence aux communes des infrastructures hydrauliques ;
- L'élaboration diligente des plans communaux de développement eau et assainissement ;
- L'exonération fiscale pour accompagner la vente d'eau en milieu rural.

A l'endroit des collectivités du Nord comme du Sud :

- Une meilleure information sur la loi Oudin-Santini et l'exploitation pleine et entière des possibilités de financement qu'elle offre ;
- Une plus grande prise en compte des problématiques environnementales dans les projets de coopération décentralisée.

### **4. Sur les enjeux et perspectives de l'adressage et du cadastre dans les collectivités burkinabè**

L'adressage et le cadastre constituent deux outils pour le renforcement des capacités d'action des communes dans le processus de décentralisation et de la communalisation intégrale. Le forum a formulé les propositions et recommandations suivantes :

- La nécessité de déterminer clairement les limites territoriales des communes pour prévenir les conflits futurs ;
- L'engagement par l'Etat de travaux de délimitation des communes en s'appuyant sur la concertation entre les communes et avec l'assistance technique des services du cadastre de la topographie et de l'IGB ;
- La levée par l'Etat des contraintes liées à la gestion du foncier pour permettre à la coopération décentralisée de s'intéresser davantage aux opérations de cadastre.

## **5. Sur la coopération décentralisée et la culture**

Les participants au forum ont formulé les propositions et recommandations suivantes :

- Faciliter l'émergence et le renforcement des capacités des opérateurs qui contribuent à la prise en charge du développement culturel ;
- Intégrer les projets culturels dans une politique globale participative ;
- Faire de la coopération culturelle un réseau au Nord comme au Sud ;
- Travailler dans le respect et l'acceptation de la culture des uns et des autres et faciliter la mise en place de projets interculturels qui permettent de mieux se connaître.

## **6. Sur le partenariat dans les domaines de la coopération médicale et hospitalière**

- Respecter l'Initiative de Bamako dans le domaine du don des médicaments ;
- Mieux impliquer les services de la douane dans le contrôle de l'entrée des médicaments issus des pays du Nord dans les pays du Sud ;
- Améliorer la visibilité des collectivités locales dans le domaine de la coopération hospitalière.

## **7. Sur les responsabilités des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance**

Les participants recommandent :

- L'implication du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale dans l'élaboration des plans locaux de développement ;
- La sensibilisation des élus locaux sur la promotion des droits des enfants et de leur mère ;
- Le règlement de la situation administrative des monitrices des garderies populaires ;
- L'inscription d'une ligne budgétaire pour la prise en charge des questions de l'enfance au niveau communal.

## **8. Sur le rôle des organisations de la société civile dans la coopération décentralisée**

Les recommandations suivantes ont été formulées par les participants au forum :

- Créer un cadre de concertation entre tous les intervenants dans le développement de la collectivité ;
- Intégrer la femme dans toutes les instances de décisions de la collectivité ;
- Faire connaître et favoriser les relations entre les ONG et les collectivités locales ;
- Recueillir et diffuser les informations utiles sur la coopération décentralisée à ses acteurs ;
- Instaurer des organisations faîtières au niveau décentralisé pour faciliter la circulation de l'information ;
- Professionnaliser les acteurs par la formation.

## **9. Sur l'appui de la coopération décentralisée aux nouvelles régions du Burkina Faso.**

Les participants au forum ont formulé les propositions suivantes :

- Former les élus des collectivités du Sud, à l'échelon régional, à l'ingénierie de projets à l'international en lien avec les partenaires de coopération décentralisée ;
- Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation, de programmation et de formation soient mises en place tant au Sud qu'au Nord ;
- Impliquer les régions dans le montage des dossiers de coopération pour mieux répondre aux besoins des acteurs ;
- Organiser périodiquement des rencontres entre régions burkinabè et régions et départements français ;
- Faire de la région burkinabè un niveau pertinent de programmation et de planification du développement à l'échelle locale;

- Faire un état des lieux de la coopération décentralisée dans les régions burkinabè, en lien avec les communes.

Les assises ont été clôturées par le discours de Monsieur Clément P. SAWADOGO, Ministre de l'Administration Territoriale qui a d'abord souligné le fait que ces assises constituaient des assises de relance qui avaient pour ambition de renouer avec la formule rotative, évaluer les progrès réalisés par un état des lieux aussi exhaustif que possible et enclencher un processus de revitalisation de l'ensemble du mouvement de coopération décentralisée. Il a ensuite loué la qualité des débats et échanges ainsi que la richesse des conclusions des travaux en ateliers et en forums et des recommandations qui apparaissent, d'ores et déjà, comme l'ébauche d'un plan d'action de la coopération décentralisée franco burkinabé.

Monsieur Clément P. SAWADOGO, Ministre de l'Administration Territoriale s'est également exprimé sur la volonté de l'Etat de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions et assurer la promotion et l'élargissement de la coopération décentralisée à l'ensemble des collectivités territoriales burkinabè. Il a à ce titre formulé un certain nombre d'orientations notamment :

- La proposition immédiate d'une série de révisions du cadre légal, avec la mise en place d'un comité tripartite « CNJ-OSC-élus locaux » et l'approbation d'un programme d'activités prioritaires.
- La prise de dispositions précises pour rendre visibles, vérifiables et paramétrables les actions de coopération décentralisée à tous les échelons des collectivités.
- La mise en place d'un projet d'expansion de la coopération décentralisée. A ce propos, il a exhorté les collectivités locales

burkinabè, qui n'ont pas de partenariat avec des collectivités françaises, à vivre pleinement la lettre et l'esprit de la coopération décentralisée et à identifier des relations fructueuses avec des collectivités de la sous-région ou d'autres parties du continent.

Monsieur Clément P. SAWADOGO, Ministre de l'Administration Territoriale a terminé son discours en remerciant l'ensemble des participants et surtout les partenaires français pour leur contribution active aux rencontres, avant de déclarer closes les présentes assises franco-burkinabé de la coopération décentralisée.

Fait à Ouagadougou le 7 décembre 2007

**RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS  
DES ASSISES**

## **RECOMMANDATIONS SUR L'APPUI INSTITUTIONNEL, LA MOBILISATION DES RESSOURCES, ET LE PARTENARIAT ENTRE PME FRANCAISES ET CT BURKINABE**

**Nous participants, autorités territoriales et organisations de la société civile, du Burkina Faso et de France, réunis à Ouagadougou, dans le cadre des assises de la coopération décentralisée franco-burkinabè les 6 et 7 décembre 2007 :**

1. **Considérant** l'adoption par le gouvernement du Burkina Faso du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) comme référentiel national en matière de lutte contre la pauvreté au Burkina, et dont l'axe 4 est à la base de l'élaboration de la politique nationale de bonne gouvernance à l'horizon 2015 ;
2. **Considérant** l'adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD), comme référentiel unique pour l'intervention des acteurs dans le processus d'accompagnement des collectivités territoriales : décideurs politiques et administratifs nationaux, élus, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, partenaires de la coopération décentralisée, population et acteurs divers ;

3. **Considérant** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso, promulguée en avril 2005, a libéré le processus et a permis la mise en place de structures administratives et politiques proches du citoyen dans l'ensemble du pays, soit 302 communes rurales, 47 communes urbaines, 02 communes à statut particulier et 13 collectivités territoriales régionales ;
4. **Considérant** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République française qui autorise l'action extérieure des collectivités locales, dans la limite de leurs compétences et le respect des engagements internationaux de la France ;
5. **Considérant** la loi n°2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
6. **Considérant** la loi n° 2007-147 du 2 février 2007, complétant la loi n°92-125 du 6 février 1992, et autorisant l'action extérieure des collectivités françaises dans le cadre de conventions ;
7. **Considérant** que les élections municipales d'avril et mai 2006, ont permis la mise en place effective de 351 conseils municipaux des communes urbaines et rurales, de 13 conseils régionaux, avec leurs organes élus installés comme maîtres d'ouvrage ;
8. **Considérant** l'adoption de la loi sur les ressources et charges des collectivités territoriales qui consacre la mise en place des

dotations d'investissement et de fonctionnement que l'Etat va affecter annuellement au profit des collectivités territoriales pour accompagner le transfert des compétences, et appuyer la mise en œuvre des actions de développement ;

9. **Considérant** l'existence de démarches de planification adoptées au niveau national pour l'élaboration des plans communaux et régionaux de développement comme outils de mise en œuvre des politiques de développement des collectivités territoriales ;

10. **Considérant** la déclaration de Paris, sur l'efficacité de l'aide au développement, et l'harmonisation des appuis ;

11. **Considérant** l'adoption par le Gouvernement du Burkina Faso d'un décret portant approbation des statuts particuliers du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), en avril 2007, comme Fonds unique pour le financement des investissements des collectivités territoriales, et la mise en place des organes de fonctionnement de ce fonds de soutien aux activités de développement des collectivités territoriales qui dispose d'un système de péréquation ;

12. **Considérant** les liens forts de coopération décentralisée qui unissent les collectivités territoriales burkinabé et françaises et les acteurs de leurs territoires ;

Et pour ces raisons recommandons :

AXES	RECOMMANDATIONS
<p><b>APPUI INSTITUTIONNEL</b></p>	<p>1. Procéder à la relecture des textes portant sur la coopération décentralisée pour mieux coller aux évolutions institutionnelles avec la communalisation intégrale et la régionalisation. Cette relecture devra se faire de façon concertée avec les associations de pouvoirs locaux.</p>
	<p>2. Appuyer les collectivités territoriales pour qu'ils puissent organiser la cohérence et la coordination des acteurs et des interventions. Cela passe par la création de cadres de concertation à l'échelle locale.</p>
	<p>3. Réfléchir sur les évaluations des actions de coopération décentralisée à l'échelle des collectivités territoriales du Burkina Faso et de France.</p>
	<p>4. Organiser la contractualisation des relations de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales partenaires aux échelons les plus pertinents.</p>
	<p>1. Approfondir la réflexion sur les apports de l'Etat, des Collectivités territoriales, et des partenaires de la coopération décentralisée dans la mobilisation des ressources ;</p>
	<p>2. Instruire les services déconcentrés de l'Etat pour qu'ils puissent donner un appui plus conséquent aux collectivités territoriales dans la sensibilisation des populations sur les impôts et taxes ;</p>

<b>STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES</b>	3. Renforcer le nombre d'agents des impôts dans les communes pour la mobilisation des ressources	
	4. Utiliser le canal des budgets locaux pour la mobilisation des ressources qui contribuent au financement des collectivités territoriales, à l'image du budget national qui est le seul canal de mobilisation des ressources extérieures ;	
	5. Demander à l'Etat Burkinabé l'élargissement des ressources des collectivités locales, notamment par le transfert d'une partie de la TVA, accompagné par le transfert de la maîtrise d'ouvrage de certains domaines d'actions aux régions.	
	6. Maintenir et renforcer la contribution directe sous forme de subventions d'équipement et de fonctionnement.	
	7. Prendre en compte et mieux structurer la mobilisation des ressources par les compatriotes de la diaspora.	
	8. Privilégier, dans la mesure du possible, les actions de coopération décentralisée qui favorisent la création de ressources locales.	
	<b>SYNERGIES ENTRE COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	1. Accompagner la promotion par les Collectivités Territoriales burkinabé d'espaces économiques favorables à la création d'entreprises burkinabé et à l'implantation de PME françaises.

<b>ET PME</b>	2. Appuyer la création d'espace de dialogue et d'échanges entre collectivités territoriales et PME burkinabé.
	3. Favoriser la formation des PME burkinabé par les PME françaises.
	4. Appuyer la création de structures de formation et d'orientation professionnelle au niveau local.

Fait à Ouagadougou le 7 décembre 2007

Les participants

## **ENGAGEMENTS DES ASSISES**

La coopération décentralisée entre les collectivités territoriales burkinabé et françaises s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis par les Nations Unies. Elle s'inscrit également dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) défini par l'Etat burkinabé.

Elle doit se dérouler dans le respect des lois et des textes réglementaires en vigueur dans chacun des pays.

Les démarches de coopération décentralisée doivent :

- S'inscrire dans une logique d'appui institutionnel aux collectivités territoriales burkinabé d'une part, et d'appui au développement économique, social, culturel dans une perspective de développement durable d'autre part.
- Être l'occasion de promouvoir et renforcer la connaissance mutuelle des partenaires.
- Permettre d'accompagner les collectivités territoriales burkinabé afin qu'elles puissent assumer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage, répondre aux préoccupations quotidiennes de leurs administrés en matière d'équipements, de services et d'emploi et

initier sur le long terme une politique globale de développement de leur territoire.

Les démarches de coopération décentralisée doivent aussi permettre de conforter le développement territorial, la démocratie et la gouvernance locale.

Au terme de ces assises les autorités locales, les organisations de la société civile et l'ensemble des partenaires de coopération décentralisée s'engagent à :

1. Encadrer les coopérations décentralisées par des conventions signées par les collectivités territoriales partenaires à un échelon pertinent ;
2. Veiller à la clarification du rôle des différents acteurs et au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale à travers les actions de coopération décentralisée ;
3. S'appuyer sur les autorités locales comme support institutionnel pouvant assurer la coordination et la cohérence des actions de coopération décentralisée ;
4. Accompagner les collectivités locales burkinabé dans l'élaboration de programmes de développement de leur territoire ;
5. Aider les collectivités territoriales à organiser la mise en cohérence et la coordination des acteurs et des projets sur leur territoire ;

6. Aider les comités de jumelage à jouer un rôle d'animation des actions de coopération décentralisée relevant de la société civile ;
7. Elaborer des stratégies de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs pour une meilleure appropriation des démarches de coopération décentralisée par les acteurs et un élargissement de la base de la coopération décentralisée ;
8. Accompagner les besoins de formation des collectivités territoriales et des acteurs de leurs territoires ;
9. Améliorer la concertation et le dialogue ainsi que les échanges entre acteurs burkinabè et français, ceci pour renforcer la cohérence des initiatives ;
10. Améliorer les outils opérationnels des actions de coopération décentralisée et favoriser les évaluations des actions.

Fait à Ouagadougou le 7 décembre 2007

Les participants

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, participants aux Assises de la Coopération décentralisée, adressons nos remerciements

- A Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso
- A Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre Tertius ZONGO et à l'ensemble de son gouvernement
- A Monsieur Clément SAWADOGO, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- A Monsieur Soungalo OUATTARA, Ministre délégué chargé des collectivités territoriales
- Aux autorités municipales et régionales et aux responsables de l'AMBF et de l'ARBF.

Fait à Ouagadougou, le 7 décembre 2007

Les participants

## **SYNTHESES DES ATELIERS THEMATIQUES**

**Atelier 1- A :**  
**« Quel appui institutionnel pour l'accompagnement des collectivités territoriales au Burkina Faso »**

**Modérateurs :**

- Maurice RAVANNE, Coopération Dreux Koudougou
- Marcel SANDAOGO, Directeur général Fonction publique

**Communicateur :**

- François GUEGAN, Maire Harfleur, Conseil Général Seine Maritime
- Abdoulaye SOUGOURI,

**Rapporteurs :**

- Philippe DI LORETO, Chef de projet Communauté d'agglomération de Lyon

L'atelier n°1A avait la charge de réfléchir et d'échanger sur le thème suivant : « quel appui institutionnel pour l'accompagnement des collectivités territoriales au Burkina ? »

Les travaux se sont déroulés sous la conduite de monsieur Maurice RAVANE avec monsieur Marcel B. SANDAOGO comme modérateur.

L'auditoire a bénéficié des communications de monsieur Abdoulaye SOUGOURI, maire de Ouahigouya et de monsieur Francis GUEGAN, Conseiller Général de la Seine Maritime, par ailleurs en charge de la coopération décentralisée.

Le rapport a été assuré par madame SANGARE Marie Thérèse, monsieur Issa MADRE en service au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) et monsieur Philippe DI LORETTO chef de projet communauté d'agglomération de Lyon.

La substance de l'intervention de monsieur GUEGAN souhaite la mise en cohérence des interventions du Nord et leur planification en fonction de l'existant et cela avec l'éclairage de leurs partenaires locaux. L'objectif est de réaliser une révolution culturelle dans la coopération par le maintien du lien humain dans le jumelage coopération et la prise en compte des priorités établies par les instances locales dans l'exécution de leurs projets.

De l'intervention du maire de Ouahigouya, on peut retenir son insistance sur la nécessité d'un appui institutionnel prioritairement pour la structuration des maires, véritables leviers du développement local, en vue du renforcement de leurs capacités par la formation du personnel, des conseillers, l'équipement, etc...

En introduction des débats, le modérateur a rappelé que la notion d'appui institutionnel était relativement nouvelle et qu'on ne pouvait en avoir une compréhension homogène.

Des débats, il est ressorti la nécessité de développer la coopération Sud-Sud sous la conduite de l'Association des Municipalités du Burkina en juxtaposition de celle du Nord-Sud débarrassée de la compassion et des considérations misérabilistes, pour pallier l'insuffisance ou les hésitations des partenaires du Nord.

En rappel, l'appui institutionnel doit aider les communes à exercer leurs nouvelles compétences, à légitimer et crédibiliser les pouvoirs locaux à travers la prise en compte des projets prioritaires retenus par les populations.

La coopération se comprendrait comme un compagnonnage auprès des pouvoirs locaux en vue d'aider les collectivités locales à mieux assumer leurs compétences.

Cette compréhension induit la création et l'entretien d'un cercle vertueux de la gouvernance locale et des finances locales.

De la maîtrise d'ouvrage qui a suscité de nombreuses interventions et des échanges d'expériences, la tendance est de permettre aux communes d'assumer la maîtrise d'ouvrage des projets dont elles bénéficieraient pour un transfert de compétences. A défaut, l'exécution des projets devrait inclure la garantie de la maîtrise d'ouvrage.

**Atelier 1- B :**  
**« Quel appui institutionnel pour l'accompagnement des collectivités territoriales au Burkina Faso »**

**Modérateurs :**

- Mamadou SEMBENE, Directeur de la Maison de la Coopération Décentralisée
- Yves ACKERMANN, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort

**Communicateur :**

- Jean Martin KI, Administrateur civil, MATD

**Rapporteurs :**

- Sory OUATTARA, Administrateur civil ;
- Boniface COULIBALY, Administrateur civil, 1<sup>er</sup> adjoint au Secrétaire Exécutif de l'AMBF.
- Fleur FERRY, Chargée de mission Relations Internationales, Conseil Général de Seine Maritime

Monsieur Jean Martin KI, en prélude aux échanges a fait un bref rappel :

- du cadre normatif de la décentralisation ;
- de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales à travers le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- des missions d'appui de l'Etat aux collectivités territoriales qui peuvent se résumer en ce qui suit :
  - le financement des collectivités à travers la mise en place d'un fonds de financement du développement local ;
  - le renforcement des capacités des acteurs locaux (élus et citoyens) ;
  - les missions contractuelles et d'assistance/ accompagnement des collectivités territoriales par les structures déconcentrées de l'Etat.

Il a fait remarquer que si ces différents domaines sont codifiés, ce n'est pas le cas en ce qui concerne la coopération décentralisée. Il reste en effet à règlementer par des normes les relations entre collectivités et autres acteurs locaux. La loi consacre les formes de coopération dans les domaines du jumelage, de l'intercommunalité et des communautés de communes mais rien de plus. Il y a donc selon lui, nécessité d'engager un toilettage des textes pour assurer une bonne gouvernance.

Les échanges qui ont eu lieu après cette communication introductive ont permis aux participants à l'atelier de partager les expériences en matière d'appui institutionnel aux collectivités locales burkinabè dans le cadre d'actions de coopération décentralisée avec des acteurs du Nord..

Pierre MICHAILLARD a fait part aux participants des exemples d'appui du Conseil Général du territoire de Belfort aux communes rurales de Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala à travers :

- un appui à l'électrification ;
- la construction d'un bâtiment pour l'état civil ;
- la mise en place d'un programme eau ;
- la formation des élus locaux ;
- l'alphabétisation des élus ;
- l'appui à la structuration des communes pour un meilleur fonctionnement ;
- l'appui financier pour le fonctionnement effectif des communes.

Monsieur ACKERMANN, pour compléter l'intervention de MICHAILLARD a indiqué que l'accent a été mis sur la formation comme une nécessité impérieuse pour aider les conseillers nouvellement élus à assurer le fonctionnement effectif des communes avec cependant le souci d'harmoniser tout cela avec les orientations de l'Etat burkinabè.

Pour ce faire, il y a lieu, selon lui,

- d'articuler les plans communaux de développement aux plans régionaux de développement ;
- d'amener la société civile à pérenniser les liens de partenariat ;
- d'amener les collectivités locales françaises à s'inscrire en complément de ce qui se fait déjà sur le plan institutionnel pour une complémentarité des actions des différents partenaires.

Monsieur Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou et Président de l'AMBF, a émis deux souhaits :

- Dans le domaine de l'appui institutionnel faire en sorte que l'AMBF soit associée pour fédérer les énergies, et que dans le domaine de la formation, l'on puisse aussi faire en sorte que les communes voisines puissent aussi bénéficier des actions de formation (mutualisation). L'AMBF est organisée pour ce faire a-t-il dit.
- A l'échelle communale, faire en sorte que le comité local de jumelage se fasse connaître auprès de l'autorité communale et fasse part de ses actions qui doivent nécessairement s'insérer dans le cadre du Plan Local de Développement et de la programmation communale.

Il a également formulé deux recommandations:

- La création de cadre de concertation à l'échelle locale afin de pouvoir partager les informations entre acteurs et élus locaux. Ce qui aura l'avantage d'éviter les conflits inutiles et permettre de savoir qu'il y a quelqu'un qui veille au grain et qui est le maire et d'avoir une lisibilité des actions au niveau du territoire communal.
- La nécessité pour l'Etat (MATD) de clarifier/ relire les textes sur les formes de coopération en associant intimement les praticiens que sont les élus par le biais de l'AMBF, leur association faîtière, afin d'avoir quelque chose qui corresponde à la réalité sur le terrain.

Monsieur ACKERMANN a approuvé l'intervention de monsieur Simon COMPAORE en disant qu'il faut nécessairement qu'il y ait harmonisation des interventions. Pour lui, il faut également un effort du côté burkinabè pour faire en sorte que toute aide soit subordonnée aussi à une implication des populations.

La question des relations entre la société civile, les comités locaux de jumelage et le conseil municipal a également été au centre des débats.

Pour Monsieur Seydou ZAGRE, Maire de Koudougou et Secrétaire général de l'AMBF, il y a nécessité pour l'AMBF de voir avec la société civile comment mettre en synergie les actions pour faciliter la lecture et la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Selon Monsieur Moussa OUEDRAOGO, du Projet ADEPAC, une recommandation doit être faite dans ce domaine.

En somme, il peut être retenu de cet atelier les points suivants :

- La formation des élus et des techniciens en associant l'AMBF pour un meilleur impact ;

- L'alphabétisation des conseillers municipaux;
- L'appui à l'élaboration des Plans communaux de développement-PCD et des Plans régionaux de développement-PRD tout en réfléchissant sur l'articulation entre ces deux niveaux ;
- L'appui budgétaire aux collectivités territoriales parce qu'il s'avère nécessaire que les initiatives de coopération décentralisée puissent permettre de leur donner des moyens et de les laisser faire (responsabilisation);
- L'appui matériel ;
- La sensibilisation des populations et autres acteurs du terrain sur la décentralisation pour une meilleure appropriation par eux et pour leur meilleure implication aux actions de développement.

Pour ce qui est des points de recommandation on retient la nécessité de :

- Procéder à une relecture des textes sur la coopération décentralisée pour coller à la réalité du terrain et cela, de façon concertée avec les associations de pouvoirs locaux;
- Favoriser une contractualisation des relations et leur renouvellement en rapport avec les évolutions institutionnelles ;
- Aider à l'harmonisation des interventions sur le terrain ;
- Engager un processus d'évaluation des actions de coopération décentralisée en s'appuyant sur l'AMBF.

**ATELIER 2 A :**  
**« Quelles stratégies pour la mobilisation des ressources financières  
nécessaires au développement local ? »**

**Modérateurs :**

- Max Martinez, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Rouen et Maire de Bonsecours ;
- François BACYE, Economiste planificateur, Maire de Dassa

**Communicateurs :**

- **Michel ROUX**, Conseiller municipal délégué de Chambéry, Président du groupe-pays Burkina Faso à Cités Unies France (CUF);
- **Patrice NIKIEMA**, Président du Conseil Régional du Centre, Président de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) ;
- **François YATA**, Economiste, Chargé de Programme au Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) - Cotonou.

**Rapporteurs :**

- **Constance KOUKOU**, Cités Unies France ;
- **Mathias BAZIE**, Chargé de Mission à la Maison de la Coopération Décentralisée (MCD);
- **Ernest TIENDREBEOGO**, Administrateur civil Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD).

Trois communications ont soutenu les échanges au cours de cet atelier.

- D'abord M. François Paul YATA, à travers une communication sur le thème « Décentralisation fiscale en Afrique : pour un financement durable des collectivités locales » a fait le point des succès de la décentralisation fiscale, avant de procéder à l'identification d'un champ fiscal propre aux collectivités territoriales. M. YATA a ensuite présenté les obstacles à une véritable décentralisation fiscale, qui tiennent entre autre à la faiblesse du niveau général des ressources publiques, à la prééminence des droits de porte dans les ressources publiques, à une dissymétrie du niveau d'information sur les ressources publiques entre l'Etat et les collectivités locales. Le communicateur a exposé quelques contraintes qui se posent à la mise en place d'une véritable décentralisation fiscale.

- Ensuite M. Patrice NIKIEMA, Président du Conseil Régional du Centre, Président de l'ARBF, dans son intervention a souligné que la question de la mobilisation des ressources financières est « l'un des défis majeurs du processus de décentralisation ». Elle nécessite, selon lui, la mobilisation de toutes les énergies nationales et internationales. Il a aussi souligné que les ressources financières susceptibles d'être mobilisées se composent des ressources internes et des ressources extérieures.

- Quant à Michel ROUX – Président du groupe pays Burkina Faso de Cités Unies France, il a mis l'accent dans son intervention sur les pistes possibles pour la mobilisation des ressources au Sud comme au Nord, en proposant de s'inspirer des expériences qui ont bien fonctionné.

Les échanges qui ont été engagés, suite aux communications, ont permis aux participants d'approfondir la réflexion et de formuler des propositions à différents niveaux :

### **Au Sud :**

- Appuyer la création de postes de travail au sein des collectivités, selon un système de cofinancement dégressif, de façon à renforcer la capacité de l'administration locale ;
- Appuyer la mise en place de grands programmes susceptibles d'influencer le développement des collectivités (communes moyennes) ;
- Arrêter de financer le secteur social et les attentes primaires des populations qui ne présentent aucun gage de pérennité et investir plutôt dans des projets structurants productifs ;
- Former et sensibiliser les partenaires de la coopération décentralisée sur le paiement des taxes et des impôts ;
- Appuyer la mise en place d'un cadastre, outil pertinent au service des communes ;
- Appuyer la mise en place de police municipale. Une police municipale bien formée accompagne pertinemment les collecteurs d'impôts et tous les autres acteurs dans leurs travail ;
- accompagner la réflexion sur l'intégration de l'idée de délégation de gestion de service public. Par exemple, la gestion des ordures et l'assainissement ;

### **Au Nord**

- Clarifier la question du paiement des impôts en fonction du statut. Par exemple certains organismes ne paient pas d'impôts quand ils font un acte de commerce, simplement parce qu'ils ont un statut associatif ;

- Impliquer le secteur privé dans le financement et l'animation des actions de coopération décentralisée, même si les procédures sont complexes. Il s'agit de trouver des formules pour permettre aux villes de pouvoir bénéficier des fonds mobilisés par ces organismes ;
- Appuyer le développement du commerce équitable, qui est un créneau porteur ;
- Exploiter le mécanisme de la loi Oudin qui offre des possibilités non négligeables pour le financement des actions dans le domaine de l'eau ;
- S'inscrire toujours dans une logique de cofinancement avec le partenaire du Sud.

Au terme des débats un certain nombre de recommandations ont été également formulées :

▪ **Au plan général :**

- Structurer le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales ;
- Mettre en place des incitations positives pour les collectivités locales les plus performantes ;
- Equilibrer la mise en œuvre des investissements publics ;
- Innover dans les instruments financiers pour renforcer l'autonomie financière locale ;
- Faire en sorte que les présentes assises puissent permettre la généralisation des partenariats, à l'ensemble des régions et des organisations faîtières, notamment régionales, pour permettre une « avancée en ligne des régions » ;
- Faire la promotion de partenariats entre PMI/PME ;
- Demander à l'Etat Burkinabé l'élargissement des ressources des collectivités locales, notamment par le transfert d'une partie de la TVA, accompagné par le transfert de la maîtrise d'ouvrage de certains domaines d'actions aux régions ;
- Mettre l'accent sur les mécanismes de diffusion de l'information relative aux ressources fiscales ;
- Maintenir et renforcer la contribution directe sous forme de subventions d'équipement et de fonctionnement ;
- Prendre en compte et mieux structurer la mobilisation des ressources par les compatriotes de la diaspora.

▪ **A l'Etat français :**

- Relever le niveau de cofinancement des actions de coopération décentralisée ;
- Soutenir l'articulation entre l'action des partenaires de la coopération décentralisée et celles des autres partenaires au développement.

- **Aux collectivités locales burkinabé :**

- Poursuivre et renforcer la bonne gestion des ressources ;
- Continuer à créer de nouvelles ressources locales ;
- S'impliquer dans la politique visant l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de l'aménagement du territoire.

- **Aux collectivités du Nord :**

- Soutenir la proposition de demande systématique de cofinancement du MAEE pour la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;
- Privilégier, dans la mesure du possible, les actions de coopération décentralisée qui favorisent la création de ressources locales.

**Atelier 2 B :**  
**« Quelles stratégies pour la mobilisation des ressources financières  
nécessaires au développement local ? »**

**Modérateurs :**

- Jean De La Croix POODA, Administrateur civil ;
- Denis BRUNET ; Vice-président de l'Assemblée des Départements de France et Vice-président du Conseil Général de la Vienne.

**Intervenants :**

- Pierre PROTARD, Ancien Ambassadeur délégation commission européenne au Burkina Faso ;
- SANGARE Amadou ; Conseiller technique Ministre de l'Economie et des Finances (MEF);
- Daniel DURANT.

**Rapporteurs :**

- Eric EPRON ; Directeur Général des services de la Communauté de communes Mable et Vienne
- Rémi Benjamin OUEDRAOGO, Chargé de mission, Programme Décentralisation et Développement Communal (PDDC/GTZ) ;
- Evariste MILLOGO, Directeur des Finances Locales (DFL – MEF).

L'atelier a fait ressortir quelques éléments essentiels résultants du contexte actuel de la mise en œuvre de la décentralisation et prenant en compte la diversité des partenariats en cours. Il est admis dans ce cadre que les principaux acteurs contribuant à la constitution des ressources financières des collectivités territoriales sont les populations, l'Etat et les partenaires.

Les présentations introductives sur le thème se sont articulées autour des points ci-après :

- La nécessité d'établir un lien fort entre décentralisation, développement local, coopération décentralisée, et les politiques et stratégies nationales qui contribuent à la lutte contre la pauvreté (CSLP, politiques sectorielles, CSMOD) ;
- La bonne gouvernance, qui devrait se traduire par la mise en place d'actions de communication, de sensibilisation, d'information pour garantir une transparence dans la gestion des ressources locales, etc. ;

- L'obligation de construire une synergie entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat pour mieux contribuer à l'amélioration du recouvrement des recettes au niveau local ;
- L'intérêt déjà affirmé de mettre en cohérence les actions de développement des collectivités territoriales, dans une dynamique de concertation et de coordination pour mieux mobiliser les financements à l'échelle nationale et internationale ;
- L'utilisation de la diversité des acteurs pour développer des approches de coopération, capable de promouvoir un développement endogène des collectivités territoriales.

En mettant en exergue les insuffisances liées à la mobilisation des ressources locales par les collectivités territoriales (non maîtrise de l'assiette fiscale, organisation peu conséquente des acteurs de la chaîne de recouvrement, inadaptation de la réglementation, faiblesse des moyens humains, matériels et financiers, insuffisance et manque de formations, absence de mécanismes adaptés de contrôle et d'évaluation, ..), quelques stratégies et expériences en cours ont été abordées :

- L'expérience de la Plate forme soutenue par France initiatives à travers ALPHA DIL (développement des initiatives locales) dont la mission essentielle est l'aide à la création et l'émergence d'entreprises locales créatrices d'emplois ;
- La conception d'une stratégie de mobilisation des ressources basée sur une meilleure connaissance de l'assiette fiscale et l'utilisation de l'adressage comme moyen d'identification du contribuable ;
- L'utilisation cohérente et mieux concertée des ressources issues de la coopération décentralisée, dans le cadre du financement des plans communaux et régionaux de développement, pour être en harmonie avec les stratégies nationales ;
- La mise en place de plans de communication portés par les élus locaux, en matière de civisme fiscal et de culture citoyenne.

Les différentes interventions et contributions des participants ont mis l'accent sur :

- La disparité des niveaux des collectivités territoriales qui recommande qu'un mécanisme de péréquation intégrant les ressources de la coopération décentralisée et des partenaires soit mis en place pour accompagner un développement plus équilibré des différentes localités ;
- La mutualisation des actions planifiées par les collectivités territoriales à travers l'identification et la programmation d'activités

conjointes intercommunales ou régionales, qui offrent plus de possibilité d'accès aux financements disponibles ;

- L'implication forte des collectivités territoriales dans l'organisation du recouvrement des recettes locales et une collaboration plus étroite entre les services municipaux, le contrôleur financier, les receveurs des impôts et le receveur municipal, ainsi que les agents chargés du recouvrement ;
- L'existence de difficultés réelles dans le recouvrement des taxes locales (peu de collecte des taxes de résidence et de jouissance, absence de communication élus/population, absence d'une politique nationale d'information sur les impôts et taxes, ... ) ;
- La mobilisation des ressources de la coopération décentralisée pour aider à la mise en place d'un adressage adapté pour une identification plus précise des contribuables et partant, une meilleure perception des ressources par les collectivités territoriales ;
- L'amélioration du niveau des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, ainsi que sur l'utilisation des ressources dégagées par les collectivités territoriales pour les services déconcentrés.

Les participants ont formulé quatre (4) recommandations compte tenu de l'importance du thème de la mobilisation des ressources par les collectivités territoriales :

- Qu'une étude soit initiée pour approfondir la réflexion sur les apports de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires de la coopération décentralisée dans la mobilisation des ressources ;
- Que l'Etat s'engage à instruire les services déconcentrés à donner un appui plus conséquent aux collectivités territoriales dans la sensibilisation des populations sur les impôts et taxes ;
- Qu'il y ait plus d'agents des impôts dans les communes pour la mobilisation des ressources ;
- Qu'à l'image du budget national qui est le seul canal de mobilisation des ressources extérieures, le canal des budgets locaux soit utilisé pour la mobilisation des ressources qui contribuent au financement des collectivités territoriales.

## **ATELIER N°3 : « QUELLES SYNERGIES POSSIBLES ENTRE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU BURKINA FASO ET LES PME FRANCAISES »**

### **Modérateurs :**

- Jean Philippe BAYON, Vice-président du Conseil Régional de Rhône-Alpes ;
- Georges OUATTARA, Premier Vice Président du Comité National de Jumelage (CNJ).

### **Communicateurs :**

- Christiane DEMONTES, Sénatrice et Conseillère régionale de Rhône-Alpes;
- Alain COEFFE, Président de la Maison de l'Entreprise ;
- Oumar YOUNGO, chef d'entreprise ;
- Issaka KARGOUGOU, Directeur de la Maison de l'Entreprise.

### **Rapporteurs :**

- Ahmat HASSAN Abdelkerim, Chargé de Mission, Maison de la Coopération Décentralisée (MCD) ;
- Debié BADO, Directeur des Finances Locales, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (DFL-MATD).

Les interventions ont porté notamment sur les actions qui pourraient être entreprises pour i) favoriser l'implantation des PME françaises au Burkina Faso avec le concours des collectivités territoriales, à travers la coopération décentralisée, ii) et aussi dynamiser le tissu économique existant. Les expériences menées par certaines collectivités ont été présentées pour étayer ces points de vue.

Le déséquilibre flagrant dans le domaine du commerce extérieur du Burkina Faso (98,8 milliards d'importation contre 27,6 milliards d'exportation) nécessite une modification de la tendance actuelle qui consiste à exporter à moindre coût les matières premières et à importer au prix fort les produits finis. L'objectif du développement économique est de faire en sorte que le Burkina Faso fabrique des produits manufacturés. Le développement économique est de nos jours un élément constitutif de la coopération décentralisée. De ce point de vue les collectivités locales françaises, premier partenaire de coopération décentralisée au Burkina Faso, ont un rôle important à jouer en terme d'accompagnement du développement économique local, sachant que la France est également le premier partenaire économique du Faso dans

l'espace européen (avec notamment 95 entreprises présentes au Burkina Faso et 80% des exportations du Burkina Faso vers l'Europe).

Pour les participants à l'atelier, deux possibilités s'offrent aux acteurs burkinabè :

- Le développement de partenariat entre entreprises burkinabè et entreprises françaises et l'implantation de ces dernières au Burkina Faso ;
- Le soutien aux collectivités territoriales burkinabè par leurs homologues français pour favoriser l'implantation d'entreprises, synonyme de création d'activités et de richesses.

L'engagement de telles opportunités doit être l'occasion de permettre, avant tout, aux populations burkinabè de devenir les acteurs du développement économique de leur territoire. Cela passe par le renforcement des capacités des adultes (formation professionnelle continue et alphabétisation), la qualification des jeunes (formation professionnelle initiale et orientation vers des métiers utiles et d'avenir) ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la femme comme acteur économique.

Les collectivités locales, à travers la coopération décentralisée, doivent chercher à créer une synergie entre les PME des deux pays et favoriser toutes les opportunités d'affaires qui peuvent se présenter.

Dans leurs interventions les participants ont également mis l'accent sur les points suivants :

- La prise en compte des spécificités des communes rurales dans la recherche de synergie entre les Collectivités Territoriales burkinabè et les PME françaises ;
- Le partage des expériences de partenariat entre les Collectivités Territoriales et les PME ;
- La protection des producteurs car la principale mission des Collectivités Territoriales est de chercher l'épanouissement des populations ;
- Le développement de l'énergie solaire au profit des Collectivités Territoriales ;
- Le renforcement des interventions des PME françaises dans le secteur primaire ;
- Une plus grande prise en compte de l'économie, comme moyen de création de richesse et d'emplois, dans les actions de coopération décentralisée;

- La prise en compte de la formation professionnelle dans les actions de coopération décentralisée car le développement de l'économie passe par la formation des acteurs.

En somme, il est ressorti des échanges que des possibilités de synergie existent bien entre les collectivités territoriales du Burkina et les PME françaises. Cependant il y a lieu de développer des initiatives tendant à activer ces synergies en prenant en compte tous les secteurs et en impliquant tous les acteurs.

A la suite des échanges, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- La promotion d'un espace économique favorable à la création d'entreprises burkinabè et à l'implantation de PME françaises par les Collectivités Territoriales burkinabè ;
- La création d'un espace de dialogue entre Collectivités Territoriales et PME burkinabè ;
- L'appui en formation des PME françaises aux PME burkinabè ;
- La création de structures de formation et d'orientation professionnelle au niveau local.

**SYNTHESES DES FORUMS LIBRES**

**Forum libre n°1 :**  
**« Jeunesse et emploi : contribution de la coopération décentralisée »**

Modérateurs :

- Michel GOBY, Conseiller Municipal de Saint Rémy ;
- Yazon BOUE, Maire de la Commune de Houndé.

Communicateurs :

- Sana OUEDRAOGO, Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (M.J.E.) ;
- Bertrand GALLET, Directeur Général de Cités Unies France (CUF).

Rapporteurs :

- Vincent de Paul BELEMSIGRI, M.J.E. ;
- Christophe COMPAORE, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ;
- David HACQUIN, Réseau d'Appui à la Coopération en Rhône-Alpes (RESACOOOP).

## **I Les communications**

La première communication portant sur l'expérience du Burkina a été présentée par M. Sana OUEDRAOGO, Secrétaire général du M.J.E.

Le communicateur, dans un premier temps, a fait l'état des lieux de la coopération décentralisée en relevant les différentes formes qui existent et les domaines de coopération décentralisée franco-burkinabé avant de livrer quelques statistiques.

Le deuxième point de son intervention, a porté sur la contribution de la coopération décentralisée à l'emploi des jeunes. A ce titre, quelques projets et programmes en cours d'exécutions dans les collectivités locales au Burkina Faso ont été cités. Il s'agit, entre autres :

- du projet pilote de construction d'infrastructures urbaines de Kaya ;
- du projet de réduction de la pauvreté au niveau communal ;
- du fonds haute intensité de Main d'œuvre (HIMO) ;
- du projet brigade de nettoyage des rues de la ville de Ouagadougou ;
- du projet de renforcement institutionnel, appui au développement des capacités locales et des initiatives de base en environnement urbain ;
- du programme de développement des villes moyennes ;
- des projets et programmes des organisations de la société civile.

Au titre des perspectives, le communicateur a indiqué la part importante des jeunes dans les statistiques du chômage ; ce qui justifie la prise en compte des problèmes d'insertion des jeunes par les collectivités locales.

Aussi, la coopération décentralisée pourrait-elle jouer un rôle dans les domaines prioritaires que sont : la formation technique ; la formation à l'entrepreneuriat et aux petits métiers et l'accompagnement à la création d'activités économiques.

La deuxième communication a été celle de M. Bertrand GALLET, Directeur Général de Cités Unies France. Il a, dans un premier temps, rappelé l'importance que l'action des collectivités locales françaises s'inscrive dans le contexte politique et institutionnel burkinabé. Outre l'appui institutionnel, la jeunesse et l'emploi constituent une thématique récurrente de la coopération décentralisée en raison du manque de ressources des collectivités locales burkinabé pour répondre à cet enjeu fondamental du développement. Toutefois, les collectivités locales du Nord ne pourraient régler à elles seules la question de l'emploi des jeunes dans les pays du Sud.

Le communicateur a relevé l'existence en France de politiques publiques favorisant la mobilité et l'engagement des jeunes à l'international. La plupart des collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée ont mis en œuvre des dispositifs, à l'instar de l'Etat, pour soutenir ces initiatives : volontariat, stages à l'étranger, organisation de chantiers, projets solidaires de développement....

Toutefois, ces dispositifs sont complexes et parfois difficiles d'accès ; une meilleure articulation s'impose.

## **II Les débats**

Au cours des échanges fort enrichissants, certains participants ont partagé leurs expériences au nombre desquelles :

- Ouagadougou et Loudun : ouverture d'un centre d'accueil des entreprises qui accompagne chaque année des jeunes burkinabés qui souhaitent créer leur entreprise.
- Mornant et Sapouy : création d'une ferme école qui permet d'installer 10 couples par an.

Par ailleurs de nombreuses autres initiatives ont été présentées par certains participants qui souhaitent leur prise en compte dans la coopération décentralisée. On peut citer entre autres :

- L'unité de production de lait de Fada ;

- Le Marché de bétail de Youba ;
- Les nombreuses activités d'élevage sur le territoire.

Des préoccupations ont été soulevées, notamment :

- Le manque d'adéquation entre l'offre de formation, le marché de l'emploi, et le profil des jeunes ;
- La nécessité de fixer les jeunes dans leur terroir en leur offrant des conditions décentes de vie ;
- L'importance d'adapter la formation aux réalités du milieu ;
- Le risque d'instabilité sociale lié au chômage des jeunes.

Les recommandations suivantes ont été faites pour améliorer la prise en compte des questions de jeunesse et d'emploi dans la coopération décentralisée :

- Accompagner l'amélioration des unités de production locale ;
- Favoriser l'installation des jeunes dans leur milieu ;
- Former la jeunesse et l'aider à créer des activités économiques ;
- Renforcer les capacités des entreprises burkinabé par le biais de stage en France au bénéfice des jeunes entrepreneurs ;
- Associer la diaspora burkinabé en France dans les cadres de concertations sur la coopération décentralisée ;
- Favoriser les offres de stages et le volontariat des jeunes en France comme au Burkina Faso ;
- Favoriser le maillage bancaire et la micro-finance sur le territoire pour favoriser l'accès au crédit

En somme, les participants du forum ont autant abordé la problématique de la jeunesse et de l'emploi que celle du développement économique local. Cela se justifie du fait que la question de l'emploi est intimement liée au dynamisme économique des collectivités locales et de leur territoire.

Au terme des échanges quelques orientations ont été définies :

- Fixer les jeunes dans la ruralité est important pour éviter l'exode rural et favoriser un développement durable respectueux de l'environnement ;
- Prendre en compte l'Education Non Formelle et le secteur tertiaire (dont le tourisme) dans la formation des jeunes ;
- Créer un fonds d'appui au niveau des communes pour favoriser l'accès des jeunes au crédit.

**Forum libre n° 2 :**  
**« Renforcement des capacités des femmes élues par la coopération décentralisée »**

**Modérateurs :**

- Maïté DRUELLE, représentant le maire de Bousbecque ;
- Aïcha SANOU, Maire de Kougny, Vice Présidente de l'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF) chargée de la question de la femme.

**Communicateurs :**

- Jocelyne VOKOUMA, Secrétaire générale du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- Mariam SIRIMA, CBDF.

**Rapporteurs :**

- Astrid FREY, Cités Unies France ;
- Mariam MAIGA, Administrateur civil ;
- Joséphine KORA APIOU, Administrateur civil.

Les communications présentées ont mis l'accent autour de trois (3) points:

- l'état des lieux de la représentation des femmes dans les sphères de décision ;
- les facteurs limitatifs liés essentiellement aux pesanteurs sociaux économiques ;
- les actions menées par le ministère de la Promotion de la Femme et la société civile pour l'élaboration du guide des droits de la femme.

D'une manière générale, les participants ont reconnu d'emblée que les capacités des femmes sont indéniables et ont proposé que les débats du forum soient plutôt abordés en terme de « mise en valeur du rôle des femmes élues ».

Au terme des débats quelques idées fortes se sont dégagées :

- Appuyer la formation sensibilisation des femmes sur leur droit et devoir ;
- Organiser des rencontres d'échanges d'expérience entre les femmes au Burkina, avec les femmes de la sous région et aussi dans le cadre des partenariats Nord-Sud « voyage d'étude) ;

- Apporter des appuis financiers aux femmes élues pour développer des activités génératrices de revenus en faveur des femmes
- création de garderie au sein des communes rurales pour permettre aux femmes de mieux participer aux activités de développement de la commune ;
- Encourager le travail en réseau des organisations féminines pour plus de visibilité et d'impact de leurs actions;
- Appuyer l'élaboration de stratégies et de plans d'actions pour encourager et soutenir les femmes élues ;
- Prendre en compte l'approche genre dans l'élaboration des budgets et des plans communaux de développement.

### **Forum libre n°3 :**

#### **« Partenariat dans la gestion des responsabilités des collectivités burkinabè dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement »**

Le vendredi 07 décembre 2007 se sont tenus, dans la salle n° 3 du centre de conférence de Ouaga 2000 dans le cadre des deuxièmes assises de la coopération décentralisée Franco-burkinabè, les travaux de forum libre n°3 sur le thème « Partenariat dans la gestion des responsabilités des collectivités burkinabè dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement ».

Modérateurs : Batia Dominique IDO, Maire du Pouni

Claude TOUTAN, Office International de l'eau

Communicateur : \* Alain Edouard TRAORE, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)

- Francis BOUGAIRE, Directeur Général des Ressources en Eau
- Jean – Bernard DAMIENS, Vice-président de Conseil Régional du Limousin

Rapporteurs : \* SOME /OUATTARA

- Maroufatou TRAORE
- Bertrand TAPSOBA
- Nicolas Verson.

Le forum a été introduit par les modérateurs et s'est déroulé en deux temps : les exposés et ensuite les débats.

#### 1) Les exposés

Le premier intervenant est Monsieur Alain Edouard TRAORE, SG du ministère de l' Environnement du Cadre de Vie.

Il a souligné en introduction que l'environnement est souvent pour les communes, et en particulier rurales, la seule ressource de développement et un capital de base vital pour la population.

Pour le gouvernement, la décentralisation est une opportune de mettre tout le monde au travail et impliquer davantage les collectivités territoriales.

Pour ce faire, le Ministère à pris des initiatives qui se déclinent en quatre (4) axes :

1. une étude autour de la gestion des ressources forestières ;
2. un dialogue avec les auteurs locaux ;
3. l'élaboration du guide d'action communale dans la domaine de l'environnement et l'accompagnement des collectivités pour construire des agendas locaux ;
4. des partenaires au quotidien avec les communes. Cela doit notamment consister à mobiliser les flux financiers.

En conclusion, le communicateur a insisté sur la responsabilisation des communes en matière de gestion de l'environnement et le rôle de l'Etat pour les y accompagner.

Le deuxième intervenant est Francis BOUGAIRE, Directeur Général des Ressources en Eau. Son intervention a porté sur trois (3) axes :

1. La politique nationale de l'eau a pour objectif d'assurer le développement durable des ressources en eau ;
2. Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) fondé sur les principes du Dublin.
3. Le programme cadre d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015. Dans ce cadre, il a été dressé un inventaire complet avec un système d'information géographique.  
On retiendra qu'il a été répertorié 48000 points d'eau moderne en 2005.

Pour terminer, il a souligné la mise en place prochaine des plans communaux de développement en eau potable et assainissement.

Le troisième intervenant est Jean DAMIENS, Vice Président du Conseil régional du Limousin son exposé a porté sur le partenariat Limousin-Oubritenga autour de la ressource en eau.

En 20 ans de coopération, il a souligné la méthode d'intervention a beaucoup évolué. Ils se sont appuyés sur une

évaluation sur les actions menées et qui amis acteurs du Sud et du Nord autour de la table. Elle a débouché sur un programme triennal de coopération décentralisés avec (3) objectifs :

1. mobilisation de la population au Nord,
2. sensibilisation sur les problématiques environnementale à l'échelle de la planète,
3. renforcement des capacités au Sud et la définition des priorités d'action par les acteurs du Sud.

La mise en œuvre du programme triennal s'appuiera sur les ressources financières que la loi Oudin-Santini permet de mobiliser. A sa suite de monsieur Claude TOUTANT précisera que la loi Oudin-Santini permet de mobiliser 1% des budgets des structures de gestion de l'eau au Nord pour les projets en eau et assainissement du Sud. Il a ensuite rappelé l'ensemble du coopérative décentralisée au Burkina Faso.

## 2) Les débats

A L'issue des exposés, les débats se sont focalisés sur :

1. La loi Oudin-Santini insuffisamment connue et par conséquent très peu utilisée. Il est en même des dispositifs mis en place par l'Union Européenne pour accompagner les collectivités locales dans le développement de leurs infrastructures hydrauliques ainsi que dans les 3 conventions internationales : la première sur les changements climatiques, la seconde sur la biodiversité et la dernière sur la lutte contre la désertification.
2. la gestion des points d'eau avec notamment le problème de leur rétrocession aux communes et de leur réhabilitation. Il a été précisé qu'il était important que les citoyens comme l'Etat soient conscients de l'état des infrastructures rétrocedées aux élus locaux !

3. les questions d'environnement et en particulier la gestion des forêts. La question de la protection de l'environnement étant un champ vaste à investir, il a également été souligné qu'un travail sera à conduire en matière de prolifération des sachets plastiques.
4. les expériences des partenaires du Nord en matière de gestion de l'eau

Au terme du forum, les participants ont adopté trois (3) recommandations

-----

### **RECOMMANDATIONS DU FORUM LIBRE N°3**

A l'endroit de l'Etat :

- (1) **Recommandons** l'adoption du décret de transfert de compétence en matière d'eau et d'assainissement
- (2) **Recommandons** l'élaboration diligente des plans communaux de développement eau et assainissement
- (3) **Recommandons** l'exonération fiscale pour accompagner la vente d'eau en milieu rural.

A l'endroit des collectivités du Nord comme au Sud :

**Recommandons** (4) une meilleure information relative à la loi Oudin-Santini

Et autres dispositifs de financement (Union Européenne, Conventions internationales....) et l'exploitation pleine et entière des possibilités de financement qu'ils offrent

**Recommandons** (5) une plus grande prise en compte des problématiques environnementales dans les projets de coopération décentralisée

*Ouagadougou, le 07 décembre 2007*

**Forum libre n°4 :**  
**« Enjeux et perspectives de l'adressage et du cadastre dans les collectivités burkinabè »**

**Modérateurs :**

- **Zoukanta Alphonse TUINA**, Maire de Yaho ;
- **Ouétien TIBIRI**, Président du Conseil régional

**COMMUNICATEURS :**

- **Cathy SAVOUREY**, Agence de Développement et d'urbanisme du Chinonais ;
- **Taoufik Lahlou EL OUATASSI**, Conseiller Technique de l'AMBF ;

**RAPPORTEURS :**

- **Emilio CAMPOS**, Secrétaire Général de la Mairie de Châtelleraut ;
- **Salifou KABORE**, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- **Clément W. GANSONRE**, MATD.

Le forum a suivi avec intérêt l'exposé fait par Monsieur Taoufik Lahlou EL OUATASSI sur le processus d'adressage de la ville de Ouagadougou.

Deux autres exposés ont été faits, l'un par Madame Cathy SAVOUREY concernant la ville de Tenkodogo et l'autre par Monsieur Emilio CAMPOS sur l'expérience d'adressage de la ville de Kaya.

De l'ensemble des exposés, il ressort que pour réussir une opération d'adressage, il faut la volonté politique des élus locaux, une bonne communication avec les populations et disposer d'une équipe technique compétente.

L'adressage et le cadastre constituent deux outils pour le renforcement des capacités d'action des communes dans le processus de la décentralisation de la communalisation intégrale.

L'adressage est un outil d'appui pour la gestion de la commune. Il répond aux besoins des communes disposant de centres urbains. Il permet une meilleure connaissance de la commune, le bon recensement des contribuables, la clarification de la typologie d'occupation,

l'optimisation des recettes de la commune, notamment par le recouvrement des taxes de résidence. Il sert également à la justification du domicile.

La mise en œuvre de l'adressage obéit à différentes étapes :

- le recensement des portes ;
- la réalisation de la cartographie globale de la ville ;
- le montage des cartes thématiques ;
- la mise à jour régulière du plan de la ville.

Le cadastre est entendu comme le service d'Etat civil de la propriété foncière.

La coopération décentralisée est aujourd'hui plus orientée vers les opérations d'adressages et de cadastre en raison de ce que le cadastre relève jusque là de la seule compétence de l'Etat.

Toutes les opérations d'adressage exposées par les intervenants, ont été rendues possibles grâce au partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée.

Ces opérations ont, par ailleurs, bénéficié de l'assistance de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF).

Au regard de l'intérêt que représente l'adressage et le cadastre comme outils pour le renforcement des capacités d'action des communes dans le processus de décentralisation et de la communalisation intégrale, le forum a formulé les propositions et recommandations suivantes :

- La nécessité de déterminer clairement les limites territoriales des communes pour prévenir les conflits futurs ;
- L'engagement par l'Etat de travaux de délimitation des communes en s'appuyant sur la concertation entre les communes et avec l'assistance technique des services du cadastre de la topographie et de l'IGB ;
- La levée par l'Etat des contraintes liées à la gestion du foncier pour permettre à la coopération décentralisée de s'intéresser davantage aux opérations de cadastre.

**Forum libre n°5 :**  
**«Coopération décentralisée et culture »**

**Modérateur / Animateur :**

- Olivier Perrier, Président de Chambéry Ouahigouya
- Isidore Sorgho, Président du Conseil Régional du Centre Est, Secrétaire aux affaires sociales culturelles et sportives ARBF.

**Communicateurs / Intervenants :**

- Philippe André Ledru, Mission Coopération Décentralisée Conseil Général de la Gironde
- M. Dabiré : représentation de l'association culture et emploi , province du Houet
- M. Souleymane Ouedraogo, Secrétaire Général du MCAT
- M. Koala, Responsable association Benemnooma

**Rapporteurs :**

- Samuel Caillault, coordinateur Coopération Chambéry Ouahigouya
- Robert Maxime Ouedraogo, Administrateur Civil

**Les principes arrêtés lors du Forum**

Ils sont inspirés de la charte « Culture et Développement »

- Tous les domaines du développement sont tributaires de la culture. Sous estimer ou oublier le rôle indispensable des facteurs culturels dans le processus de développement économique et social peut mener un projet à l'échec.
- La culture permet de réaliser un vrai travail de fond sur les représentations que nous pouvons avoir les uns avec les autres, sur nos modes de vie et sur nos capacités de changement.
- Echanger sur nos cultures permet à nos sociétés de se comprendre mais aussi de se projeter dans l'avenir.
- Au-delà de ses dimensions sociales et identitaires, la culture est aussi un potentiel économique à valoriser à partir du moment où on reconnaît l'existence d'une filière culturelle, d'un environnement professionnel de la culture et de productions et de biens et de services culturels.
- Le développement culturel ne peut pas se dérouler à l'insu même des acteurs de la culture et des populations : ces enjeux doivent

être assumés et accompagnés de manière citoyenne dans le cadre de la coopération décentralisée.

## **Les recommandations :**

### **1. Faire de la coopération culturelle décentralisée un nouvel espace de solidarité.**

- Faciliter l'émergence et le renforcement des capacités des opérateurs qui contribuent à la prise en charge culturelle.
- Faire en sorte que dans l'appui institutionnel, on puisse aussi accompagner les politiques culturelles des collectivités locales.
- Prendre en compte l'activité culturelle peut permettre la mise en place de projets à caractères social, éducatif ou de développement économique.
- Prendre en compte que la promotion des cultures du Burkina Faso est une porte d'entrée pour sensibiliser les populations au Nord sur des réalités sociales, économiques ou politiques du Sud.
- Faire en sorte que les coopérations décentralisée puissent appuyer la professionnalisation des filières culturelles (artistes, artisans, techniciens, administrateurs...etc.)

### **2. Coopération culturelle en réseaux : au nord comme au Sud**

- Prendre en compte le rôle essentiel du Ministère de la Culture et des futures directions régionales ainsi que le rôle essentiel que peut jouer le service culturel de l'ambassade de France, comme des lieux de facilitation pour le montage de projets, d'échanges d'expérience et de mise en réseau.
- Prendre en compte, pour les collectivités locales burkinabés, les nombreuses expériences déjà existantes sur le territoire (festivals, établissements culturels, projets innovants...etc.)
- Faciliter la communication au Nord comme au Sud pour mutualiser les expériences et coordonner les actions mises en place : créer un réseau en France pour les tournées d'artistes du Burkina Faso dans les coopérations décentralisées françaises.
- Mobiliser au Nord les acteurs culturels sur les territoires (direction culturelle des collectivités, établissements culturels, écoles de musique, groupes amateurs, maison des jeunes et de la culture, bibliothèques...etc.)

### **3. Se respecter pour mieux se connaître**

- Travailler dans le respect et l'acceptation de la culture des uns et des autres et faciliter la mise en place de projets interculturels qui permettent de mieux se connaître.
- Respecter le patrimoine culturel au Burkina Faso et refuser le pillage des biens culturels qui peut parfois s'effectuer dans le cadre des coopérations décentralisées. (Envisager la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur ce sujet)
- Promouvoir les séjours touristiques qui permettent de comprendre les cultures du Burkina Faso.
- Faciliter la rencontre et la création entre artistes du Nord et du Sud dans une volonté de meilleure connaissance des pratiques et des philosophies des uns et des autres.

## Forum libre n°6 :

### « Partenariat dans les domaines de la coopération médicale et hospitalière »

#### **Modérateurs :**

- Marcel FOUCAULT, Président de la commission Guibare d'Europe Inter Echanges ;
- Dr Dominique SOURABIE, Maire de la commune rurale de Moussodougou et secrétaire chargé des questions de santé à l'AMBF ;

#### **Communicateurs :**

- Pr. Jean Gabriel OUANGO, Secrétaire Général du Ministère de la Santé ;
- Dr Francis THEDDORE, Président de la commission santé Etablissement Ville-Evrard.

#### **Rapporteurs :**

- Gisèle BONKOUNGOU, Cellule d'Appui à la Décentralisation du Système Sanitaire au Ministère de la Santé ;
- Jean SANOU, chargé de mission au Cabinet du Ministère Délégué aux Collectivités Territoriales ;

Le forum 6 a suivi avec un grand intérêt les interventions des communicateurs :

- le premier intervenant a présenté le système sanitaire du Burkina Faso : son organisation et fonctionnement ainsi que les relations de coopération entre hôpitaux de France et ceux du Burkina Faso ;
- le deuxième intervenant a présenté un cas pratique de partenariat entre le service de psychiatrie du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO et l'Hôpital de la ville d'Evrard dans la région parisienne.

Les débats issus de ce forum ont été riches et ont été articulés autour de trois points essentiels :

- le don de médicaments ;
- le partenariat médical et hospitalier ;
- l'appui à la pharmacopée traditionnelle.

#### ▪ **Le don de médicaments**

Il est ressorti que ce domaine connaît un très grand dynamisme qui nécessite une sensibilisation et un effort d'application des textes réglementaires existants dans les pays du Sud pour garantir au mieux

son efficacité et sa cohérence avec l'Initiative de Bamako qui prône l'utilisation des médicaments génériques.

#### ▪ **Le partenariat médical et hospitalier**

Plusieurs expériences ont été présentées et sont regroupées en trois types de partenariat :

- les partenariats entre structures sanitaires à travers les comités locaux de jumelage ;
- les partenariats de structure sanitaire à structure sanitaire à travers les administrations internes ;
- les partenariats entre associations du Nord et structures du Sud.

Des échanges autour de ces trois types d'expériences, il est ressorti que la place des collectivités locales n'est pas très visible pour mieux garantir la pérennité de la coopération.

A cela, il faut rajouter les difficultés pour les structures françaises à s'adapter du fait de la centralisation de la gestion de la santé par l'Etat burkinabé.

#### ▪ **L'appui à la pharmacopée traditionnelle**

Le partenariat à ce niveau devra être adapté d'autant plus que les pays du Nord commencent à s'y intéresser. Au sud, il y a une politique d'intégration de la pharmacopée traditionnelle dans le système de santé. En conclusion, il est ressorti que la coopération médicale et hospitalière constitue un domaine traditionnel des partenariats, elle est dynamique et participative, mais dans le contexte de la décentralisation dans les pays africains, il y a de nouvelles adéquations à faire tant au niveau des comportements que des attitudes.

Aussi, quatre recommandations ont-elles été formulées par les participants :

- le respect de l'initiative de Bamako dans la donation de médicaments ;
- une meilleure implication des services de douane dans le contrôle de l'entrée des dons de médicaments dans les pays du Sud ;
- une meilleure visibilité des collectivités locales dans les partenariats inter-hospitaliers ;
- la promotion de la télécommunication afin de réduire le coût des évacuations sanitaires.

**Forum libre n°7 :**  
**« Responsabilités des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance »**

**Modérateur**

- Mme KABORE Agnès, Directrice Générale de l'Encadrement et de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent (DGEPEA) ;
- M. ZAGRE K. Seydou, Maire de Koudougou.

**Communicateurs :**

- Mme KABORE Agnès, DGEPEA ;
- Mme CONGO Hariguietta, Secrétaire Permanent du Plan d'Action National pour l'Enfance (SP/PAN-Enfance) ;
- Mme COMPAORE Marcelline du Centre International pour l'Education des Femmes et des Filles en Afrique (CIEFFA) ;
- M. SAWADOGO Mamadou du CIEFFA.

**Rapporteurs**

- M. DAKOURE Issaka, Conseiller Technique du Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales ;
- M. HIEN Lucien, Directeur de la Promotion de l'Encadrement de la Petite Enfance au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;

Deux exposés ont permis d'introduire les débats du forum : l'un par les représentants du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et l'autre par les représentants du CIEFFA.

Le premier exposé a été axé autour de trois (03) points :

- la situation de l'enfance au Burkina Faso ;
- la politique nationale d'action sociale en tant que cadre référentiel de la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso ;
- le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance.

**1- La situation de l'enfance**

La situation de l'enfance est caractérisée par :

- la faible application des textes en faveur de l'enfance ;
- le non enregistrement à l'état civil d'environ cinq millions (5 000 000) d'enfants ;

- l'importance du phénomène des enfants en difficulté y compris les orphelins ;
- les diverses formes de violences : violences physiques, abus sexuels, traite et pires formes de travail, prostitution, etc. ;
- la faible implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'enfance.

## **2- La politique nationale d'action sociale**

La politique nationale d'action sociale a pour objectif d'assurer la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et de créer des conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein des populations. Cet objectif est décliné en plusieurs objectifs et celui relatif au domaine de l'enfance est d'améliorer les conditions de vie des familles.

Dans le domaine de l'enfance, les stratégies de mise en œuvre sont entre autres :

- l'accroissement de l'offre d'encadrement et d'éducation ;
- la vulgarisation des textes relatifs aux droits de l'enfant ;
- la promotion des programmes de prévention des risques encourus par les orphelins et autres enfants vulnérables ;
- le renforcement de la participation communautaire à la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV) ;
- la mise en place des services sociaux au sein des établissements primaires et secondaires ;
- la conception et la mise en œuvre des programmes sectoriels en faveur des enfants, etc.

## **3- Le rôle des collectivités territoriales**

De façon générale, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est régie par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Aux termes de l'article 79 de cette loi, les collectivités concourent avec l'Etat à la mise en œuvre des politiques de développement.

Selon le principe de la progressivité, certains domaines du développement de l'enfant sont transférés aux collectivités territoriales. C'est dans ce sens que le décret n°2006-209/PM/PRES/PM/MATD/MFB/MEBA/MS/MASSN/MJE/MACT/MSL du 15 mai 2006, portant transfert des compétences et des ressources aux communes urbaines dans les domaines du préscolaire, de l'enseignement primaire, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs, a été pris.

Ainsi au niveau de l'éducation préscolaire par exemple, les collectivités territoriales reçoivent les compétences suivantes : la prise en charge du développement de l'éducation préscolaire par l'acquisition, la construction et la gestion des établissements préscolaires.

Il a été souligné que les collectivités territoriales interviennent déjà dans la mise en œuvre de certaines politiques en faveur de l'enfant : contribution au fonctionnement des centres d'éveil et d'éducation préscolaire (ex garderies populaires) à travers la prise en charge des monitrices, gestion complète de certaines structures, enregistrement des naissances, prise en charge des enfants victimes de trafic, appui à la scolarisation et formation des OEV, organisation ou financement de colonies de vacances et de clubs de jeudi, création de centres multimédia, participation à la gestion des centres de lecture et d'animation culturelle, organisation d'arbres de Noël, etc.

Mais en termes de perspectives, les collectivités territoriales doivent s'engager davantage dans la mise en œuvre des politiques en faveur de l'enfance en créant et en gérant les structures y relatives, en encourageant les initiatives privées, en appuyant le fonctionnement des structures d'encadrement de la petite enfance, telles que les crèches et en s'appropriant tout le processus de mise en place des Bisongo.

Le deuxième exposé a été présenté le CIEFFA et ses principales activités. Le CIEFFA est une institution publique au service des Etats africains. En tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine, il a pour rôle de promouvoir l'éducation des filles et des femmes à travers trois grands types d'activités : les études, la formation et le plaidoyer.

En matière de contribution à la mise en œuvre de politiques en faveur de l'enfance, l'action du CIEFFA se résume à la réalisation de deux structures d'encadrement de la petite enfance dans la province du Ziro et a un projet de création d'une structure dans le Namentenga.

A l'issue des deux exposés, les préoccupations des participants ont porté sur les aspects suivants :

- la situation des monitrices des ex-garderies populaires ;
- l'implication du ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans l'élaboration des plans locaux de développement ;
- la faible application des textes relatifs à la promotion des droits de l'enfant;
- le faible enregistrement des naissances.

En guise de recommandations, les mesures suivantes ont, par conséquent, été préconisées :

- l'implication du ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans l'élaboration des plans locaux de développement ;

- 1) la sensibilisation des élus locaux sur la promotion des droits des enfants et de leurs mères dans tous les domaines ;
  - le règlement de la situation administrative des monitrices ;
  - la mise en place d'un mécanisme permanent d'enregistrement systématique des nouvelles naissances ;
  - le développement des alternatives socio-économiques pour la réhabilitation et la réinsertion des enfants en difficulté y compris les orphelins ;
  - l'accélération du processus d'élaboration des textes réglementant les orphelinats ;
  - l'inscription d'une ligne budgétaire pour la prise en charge des questions de l'enfance au niveau communal ;
  - la lutte contre toutes les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé de la mère et de l'enfant ;
  - l'augmentation de l'offre d'encadrement et d'éducation des enfants ;
  - le renforcement des activités de coordination du ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dans le domaine de l'enfance ;
  - la prise en compte de l'équité genre dans la promotion des droits de l'enfant ;
  - la nécessité d'organiser une réflexion entre les collectivités territoriales et le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale sur les questions de l'enfance ;
  - l'invitation des partenaires à respecter les cadres et les procédures nationaux dans leurs interventions ou initiatives en matière de droits de l'enfant.

**Forum libre n°8 :**  
**« Rôle des organisations de la société civile dans  
la coopération décentralisée »**

**Modérateurs :**

- Marin ILBOUDO, Maire de Baskuy et Vice-président de l'AMBF ;
- Maurice DUCHESNE, Coordination Sud, France.

**Communicateurs :**

- Clémentine OUEDRAOGO, Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) ;
- Marie Louise NIGNAN, Coalition des Organisation et Associations Féminins du Burkina Faso (COAFEB) ;
- Florent OUEDRAOGO
- Patrice SYAN, Directeur du Suivi des ONG (DGSONG).

**Rapporteurs :**

- Sébastien SANOU, MATD ;
- Adama SAWADOGO, MATD ;
- Fidèle LOMPO, SPONG.

Quatre communications ont été présentées:

- En introduction Mme Clémentine OUEDRAOGO a abordé le thème des « Accords de Partenariat Economiques et développement Durable ».

Elle a d'abord fait l'historique de la signature des Accords de Cotonou du 23 juin 2000, et a ajouté que pour aboutir à leur signature, l'Afrique a été divisée en 6 régions (diviser pour mieux régner) et avait 7 ans pour les signer, soit le 31 décembre 2007. Ce qui fut le contraire pour l'Europe qui a eu 50 ans pour réaliser l'Union et compte dans celle-ci 27 pays industrialisés.

Elle a ajouté que la signature de ces accords va aggraver la pauvreté du Burkina Faso plutôt que de la combattre.

Conscientes de cette réalité, les Organisations de la Société Civile avec le SPONG en tête, ont interpellé l'Etat depuis 1998 et ont même fait des rencontres régionales avec les plateformes des pays de la région pour harmoniser le combat à l'échelle régionale.

- Ensuite Mme NIGNAN Marie Louise a développé le thème : « Femme et coopération décentralisée : quelle stratégie pour un développement durable ? »

Elle a fait un grand plaidoyer en faveur des femmes dans cette coopération décentralisée en disant qu'elles sont incontournables de par leur nombre (52% de la population) et que les mettre à l'écart est déjà un échec dans la réussite de l'action car dans tout ce qu'on fait et dans toutes les situations on retrouve la femme.

Pour la stratégie pour un développement durable, elle a suggéré l'égalité des chances entre l'homme et la femme, ce qui est une question de justice et un meilleur moyen de lutter contre la pauvreté, car le revenu de la femme pour la plupart est investi pour la prise en charge de sa famille. Elle dit que seul le dialogue homme - femme est porteur, mais pas la discrimination, ni la domination.

- Monsieur Forent OUEDRAOGO a quant à lui abordé le thème de « la participation des ONG à la consolidation de la décentralisation : opportunités, contraintes et recommandations ».

Après avoir défini la participation comme une implication active des ONG dans le processus de décentralisation, le communicateur a fait un bref aperçu de l'histoire des ONG, en rappelant que la première ONG est arrivée au Burkina en 1960. Mais c'est à partir de la sécheresse de 1973 que des Associations nationales laïques et religieuses naîtront et s'organiseront pour prendre en charge la distribution de l'aide notamment alimentaire. C'est depuis ce temps qu'ont commencé les relations entre les mouvements associatifs et les populations à la base : les jalons de la première Coopération Décentralisée.

Le communicateur a également identifié un certain nombre d'opportunités

- la volonté politique qui a donné lieu à la mise en place des structures décentralisées et la création des Conseils Villageois de Développement est de nature à favoriser la participation des ONG au renforcement de la décentralisation.
- L'existence d'institutions comme l'AMBF et l'ARBF plus le Comité National de jumelage et la Maison de la Coopération Décentralisée sont autant d'opportunités.

De même qu'il a relevé les contraintes suivantes :

- l'analphabétisme persistant des communautés à la base,

- le manque de ressources financières,
- la dépendance de la participation à la bienveillance d'une partie,
- les incompatibilités entre les règles de concurrence du marché commercial et celui des ONG

Le communicateur a ensuite formulé les propositions suivantes à l'attention des différents acteurs :

Au Maires et Conseils Municipaux :

- poursuivre et activer, en les améliorant, les relations de partenariat qu'ils ont trouvé entre les populations et les ONG,
- utiliser les ONG comme acteurs multiformes au service de la Commune et comme opérateurs dans la mise en œuvre des projets et programmes.

Aux partenaires des communes et des ONG :

- mettre en place un mécanisme d'information sur les opportunités de financement et favoriser l'accès à ce financement,
- poursuivre la mobilisation des ONG comme opérateurs dans leur relation avec les communes.

Aux ONG, qui doivent :

- intensifier les formations des populations en matière d'appropriation des règles et procédures de gestion,
- animer la participation des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux,
- aider à mettre en place un système de bonne gestion des ressources humaines, financières et matérielles,
- favoriser la recherche de synergie d'actions et de complémentarité.

- Enfin, Monsieur Patrice SYAN, Directeur du Suivi des ONG (DGSONG) a présenté une communication sur le thème : « Rôle des organisations de la société civile dans la coopération décentralisée ».

Son intervention s'est axée sur 5 points :

- Il a d'abord présenté l'état des lieux de la décentralisation au Burkina Faso. De ce point il ressort que le Burkina Faso présente deux niveaux de collectivités décentralisées : la Commune et la Région
- Il a ensuite abordé l'état des lieux de la Coopération décentralisée. A ce niveau, il a apporté une nouvelle approche dans la définition de la coopération décentralisée, qui selon lui, serait toute relation entre les entités autres que l'Etat des différents pays. La coopération décentralisée ne se limite donc pas aux seules relations entre collectivités.

- Le 3<sup>ème</sup> point a concerné une présentation de la configuration du mouvement associatif au Burkina Faso, qui est structuré en 11 composantes ;
- Dans le 4<sup>ème</sup> point, le communicateur a montré que chaque organisation de la Société Civile peut être initiatrice d'une relation fructueuse de coopération. Toutefois, cette relation devra s'inscrire dans la logique de développement des collectivités territoriales.
- Enfin, il a identifié des forces et des faiblesses de la coopération décentralisée avant d'exprimer le souhait d'une participation effective des organisations de la Société Civile à la Coopération Décentralisée.

Il a également formulé quelques recommandations, entre autres,

- Recueillir et diffuser les informations utiles sur la coopération décentralisée ;
- Développer la concertation entre les structures de gestion et de coordination de la coopération décentralisée au niveau national et international ;
- Soutenir les acteurs locaux de la coopération décentralisée dans l'expression de leurs besoins ;
- Inscrire les interventions des partenaires dans les plans et programmes locaux de développement ;
- Développer de nouveaux domaines d'interventions dans la coopération décentralisée.

Après la présentation des communications un certain nombre d'interrogations ont été posées principalement autour des points suivants :

- La question de la décentralisation du SPONG pour faciliter la relation entre les ONG et les collectivités territoriales
- Comment obtenir une intervention dans sa localité ?
- Comment obtenir une implication efficace des ONG dans le développement de la collectivité ?

En guise de réponse, la Présidente du Conseil d'Administration du SPONG a exhorté chaque localité à constituer sa structure faîtière qui sera homologuée par le SPONG.

Elle a ensuite ajouté que l'installation des ONG dans les localités ne relève pas d'une affectation du SPONG car les ONG se forment et adhèrent librement au SPONG. Toutefois, le SPONG dispose du répertoire de tous ses membres (avec adresse et domaine d'intervention) et peut le mettre à la disposition des collectivités qui souhaitent avoir la liste des ONG qui interviennent sur leur territoire. Il

appartient ensuite à chaque collectivité de prendre contact avec les ONG sur le terrain pour les impliquer dans le développement communal.

Enfin les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

- Appuyer la création de cadre de concertation au niveau local entre tous les acteurs intervenant dans le développement d'une collectivité locale;
- Intégrer la femme dans toutes les instances de décisions de la collectivité ;
- Faire connaître et favoriser les relations entre les ONG et les collectivités locales ;
- Recueillir et diffuser auprès des acteurs les informations utiles sur la coopération décentralisée ;
- Instaurer des organisations faïtières au niveau décentralisé pour faciliter la circulation de l'information ;
- Appuyer la professionnalisation des acteurs par la formation.

**Forum libre n°9 :**  
**« Coopération décentralisée et espace de dialogue entre conseils régionaux  
et conseils généraux »**

**Modérateurs :**

- Augustin SINARE, Secrétaire Permanent du Cadre National de Concertation et de la Politique du Développement Rural Décentralisé (SP-CNCPDRD) ;
- Roger NAMA, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire du Développement Local et Régional (DGAT/DLR).

**Communicateur :**

- Léopold André OUEDRAOGO, Président du Conseil Régional du Centre Nord ;
- Patrice NIKIEMA, Président du conseil régional du centre et président de l'association des régions du Burkina Faso ;
- Stéphane CAMBOU, Elu délégué à la coopération décentralisée-Conseil Régional du Limousin

**Rapporteurs :**

- Nathalie Brousse MESTRE, Chargée de Mission coopération internationale-Conseil Régional du Limousin
- Sébastien W. DABIRE, Administrateur Civil MATD.

Après l'introduction de Monsieur Léopold André OUEDRAOGO qui a rappelé les objectifs du forum, deux communications ont été présentées. La première, par Monsieur Patrice NIKIEMA, Président du Conseil Régional du Centre et Président de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), qui a porté sur la présentation de la région en tant que collectivité territoriale (sa structuration et son fonctionnement). La deuxième communication par Monsieur Stéphane CAMBOU, élu du Conseil Régional du Limousin, qui a porté sur les axes de coopération entre sa région et la Province de l'Oubritenga.

Les débats et échanges entre les participants ont permis de faire plusieurs constats

- La coopération décentralisée franco-burkinabé actuellement pratiquée est un modèle pour d'autres pays du Sud et du Nord.
- La nécessité pour l'ensemble des acteurs agissant sur un territoire d'apprendre à mieux se connaître.

- La pertinence de l'échelon régional pour avoir une vision globale du développement.
- La valorisation de l'expérience de la convention d'affaires entre la région des Hauts Bassins et la région Rhône Alpes, comme exemple de projets de coopération économique à promouvoir.
- L'intérêt des assises qui regroupent pour la première fois des élus de différents niveaux et vont permettre aux collectivités de se mettre en marche.

Plusieurs constats et propositions sont ressortis des débats et échanges, en ce qui concerne la situation des collectivités territoriales régionales.

- Les régions sont récentes et rencontrent des problèmes à différents niveaux (logistique, matériel et financier). Il se pose aussi un problème de transfert et de lisibilité des compétences de chacun y compris pour les partenaires de Nord.
- Les régions burkinabè sont demandeuses de coopération avec les différents échelons de collectivités françaises pour être appuyées au plan institutionnel.
- Elles ont un rôle à jouer dans l'animation de la concertation, d'information et de coordination jusqu'au niveau communal.
- Elles doivent aussi se faire connaître et sensibiliser les populations y compris les opérateurs économiques (exemple des Haut Bassin).
- Elles ont un rôle fédérateur dans le cadre de la stratégie de développement régional et de ce fait, doivent permettre à toutes les entités qui la composent d'aller dans la même direction.

Pour les participants, avec la décentralisation au Burkina Faso, les divisions administratives ne doivent pas empêcher d'être efficace. Il s'agit de prioriser les besoins, de mobiliser les partenaires selon leurs compétences.

La région a un rôle de « première ligne ». L'article 200, du CGCT précise que la région a la responsabilité de la coordination de l'ensemble des services. Cette disposition est trop vaste ; et les régions sont dans l'attente décret d'application pour avoir plus de précisions. Il se pose un problème de disparités entre territoires (exemple : la région du Centre fait 1% du territoire national et celle l'Est 30%). La région travaille dans le cadre de ses compétences propres mais a le devoir d'assister les communes. Elle doit tout faire, assistée du gouverneur.

La décentralisation au Burkina Faso a permis aussi des évolutions au Nord. La régionalisation au Burkina Faso fera évoluer les choses et

donnera un rôle de contre poids local. Il s'agit, pour les partenaires du Nord, d'être à l'écoute et de respecter les lois du pays.

Les participants français ont souligné que la loi française permet d'avoir des coopérations quelque soit le niveau des collectivités. Elles ont aussi évoqué le fait que les collectivités françaises ont besoin d'avoir plus d'informations sur les compétences de chaque niveau de collectivité au Burkina, les programmes existants et les actions de coopération décentralisée.

Mais si les collectivités du Nord ont besoin d'en savoir plus sur les fonctionnements des régions pour mieux appréhender le contexte, il s'agit aussi que les collectivités du Sud et Nord fassent davantage connaître à leurs concitoyens, leurs actions de coopération. L'enjeu est de travailler ensemble, au sein des territoires, sur les processus pédagogiques pour permettre aux citoyens de mieux jouer leurs rôles.

L'association des régions de France (ARF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Cités Unies France (CUF) doivent travailler sur des pistes de réflexion pour faire évoluer la coopération décentralisée dans le cadre des différents champs de compétences des collectivités et aider à l'émergence d'autres partenariats.

La coopération décentralisée est pertinente au niveau régional, mais l'aborder par la seule porte d'entrée en terme de développement de l'économie et des finances serait une approche réductrice. Il s'agit aussi de développer l'expertise en matière de gestion, de programmation et de planification des projets de coopération. Et les collectivités françaises souhaitent savoir quels sont les différents acteurs et interlocuteurs au sein des territoires partenaires.

L'enjeu est de développer entre collectivités des programmes multi acteurs qui ont des effets de levier et de mieux connaître les programmes et possibilités de financement des différents bailleurs de fonds (Union Européenne, Banque Mondiale, AFD).

Au terme des débats les participants ont formulé un certain nombre de proposition et de recommandations et exprimé le vœu que cela soit suivi d'effets:

- Former les élus des collectivités du Sud, à l'échelon régional, à l'ingénierie de projets à l'international en lien avec les partenaires de coopération décentralisée ;

- Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation, de programmation et de formation soient mises en place tant au Sud qu'au Nord ;
- Impliquer les régions dans le montage des dossiers de coopération pour mieux répondre aux besoins des acteurs ;
- Organiser périodiquement des rencontres entre régions burkinabè et régions et départements français ;
- Faire de la région burkinabé un niveau pertinent de programmation et de planification du développement à l'échelle locale;
- Faire l'état des lieux de la coopération décentralisée dans les régions burkinabé, en lien avec les communes.

## **DISCOURS DE CLOTURE DES ASSISES**

### **DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR CLEMENT P. SAWADOGO, MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIAL ET DE LA DECENTRALISATION**

Messieurs les Présidents d'Institutions ;

Messieurs les Anciens Chefs d'Etat du Burkina Faso ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Messieurs les Ministres invités ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines ;

Monsieur le Président de l'Association Internationale des Maires Francophones ;

Monsieur le Président de l'Association Internationale des Régions Francophones ;

Distingués Présidents et Représentants des collectivités béninoises, maliennes, nigériennes, sénégalaises, françaises, allemandes, italiennes et canadiennes ;

Monsieur le Président de Cités Unies France ;

Monsieur le Président de l'Association des Régions du Burkina Faso ;

Monsieur le Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils régionaux ;

Mesdames et Messieurs les Maires du Burkina Faso ;

Distingués invités en vos qualités et grades respectifs ;

Amis du Burkina Faso, Mesdames et Messieurs.

Nous voilà au terme de deux journées d'intenses réflexions sur la coopération décentralisée. Au moment où les lampions s'éteignent sur les deuxièmes assises de la coopération décentralisée franco burkinabé, je me dois de vous faire une confession : je suis surpris et agréablement surpris. Vous avez tous perçu le challenge que constituait en soi cet agenda assez particulier. Renouer avec les assises après 5 ans et après avoir tenté vainement de les tenir en 2006 relevait bien sûr de la gageure.

Il est clair que nous nourrissions d'importantes ambitions pour ce grand forum, mais le réalisme commandait que nous rétablissions d'abord des relations de travail et de confiance avec les partenaires français.

La première surprise agréable vient de ce côté-ci. Le Ministre délégué et moi-même avons été extrêmement ravis de l'écho favorable de la partie française. A l'évidence, les amis français étaient dans l'attente d'un dialogue et d'une écoute active.

En dépit de nombreux écueils notamment en ce qui concerne le formatage consensuel des modules d'ateliers et de forums, en dépit des servitudes particulières engendrées par la paralysie des transports publics, la partie française a fait preuve d'une disponibilité qui mérite d'être saluée.

Ces assises de relance avaient pour ambition de renouer avec la formule rotative, évaluer les progrès réalisés par un état des lieux aussi exhaustif que possible et enclencher un processus de revitalisation de l'ensemble du mouvement de coopération décentralisée. La fougue collective qui s'est emparée de tous s'est traduite par une capacité accrue de prospective et de projection. Grâce à une perspicacité exceptionnelle, il apparaît évident que nous avons rempli, au-delà de notre mandat, les engagements qui sont pris. Ainsi, à la lecture des conclusions des travaux en ateliers et en forums, les recommandations apparaissent, d'ores et déjà, comme l'ébauche d'un plan d'action de la coopération décentralisée franco burkinabé. La fécondité des travaux appelle de part et d'autre des suites diligentes et appropriées.

Pour ma part, je puis vous affirmer que les pouvoirs publics burkinabé prendront leurs responsabilités. Je peux vous confier que Son Excellence Monsieur le Président du Faso m'a d'ores et déjà instruit dans le sens d'un examen sans délais de ces travaux à l'effet de lui proposer un tableau de pilotage d'un plan d'urgence en faveur du mouvement de la coopération décentralisée. Seront immédiatement proposées dans ce cadre une série de révisions du cadre légal, la mise en place d'un comité tripartite « CNJ-OSC-élus locaux » et l'approbation d'un programme d'activités prioritaires.

Des dispositions précises rendront visibles, vérifiables et paramétrables les actions de coopération décentralisée à tous les échelons des collectivités. Ainsi, il ne devrait plus s'élaborer de plan de développement sans un projet d'expansion de la coopération décentralisée. C'est ainsi que nous allons bâtir au fur et à mesure, sans ambitions démesurées, ni esprit mercantile visant, telle une sangsue, à sucer le maximum de ressources du partenaire du Nord. De même, les collectivités qui n'ont pas la chance de disposer pour l'heure de partenaires occidentaux ne devraient aucunement faire dans l'autosuggestion négative ou culpabiliser inutilement. Les relations de coopération décentralisée ne se décrètent pas : elles éclosent comme la rosée du petit matin au gré d'opportunités souvent fugaces. A défaut de partenaires du Nord, vivez pleinement la lettre et l'esprit de la coopération décentralisée en identifiant des relations fructueuses avec des collectivités de la sous-région ou d'autres parties du continent. Soyez des promoteurs ambitieux de la mutualisation de certains domaines clés de l'action des collectivités territoriales.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Je vous l'avais confié : notre optimisme de départ était mesuré, il se transforme ce jour en enthousiasme retrouvé. Cependant, il nous faut faire le serment de la fidélité à la coopération décentralisée et que plus jamais elle ne nous apparaisse comme une ligne d'horizon au risque de nous démotiver.

Les engagements pris cet après midi ont la valeur de ce serment. Nos dirigeants, au plus haut niveau, ont un regard permanemment interrogateur et exigeant sur cette question. Il est donc impératif pour nous d'adopter un mode d'opérations qui régule nos réseaux nationaux et les deux réseaux français et burkinabé entre eux avec des interfaces émanant des autres pays partenaires.

Je voudrais que vous me permettiez d'adresser aux collectivités françaises dans leurs diversités et dans leurs stratifications respectives, aux organisations et coalitions d'organisations de coopération décentralisée et aux différents autres groupes d'acteurs français, toute la gratitude du gouvernement, des collectivités et associations et de tout le peuple burkinabé.

Sans vouloir susciter de frustrations, qu'il me soit permis de féliciter et remercier en particulier les personnes ressources au sein de Cités Unies France, de l'ADF, de l'AIMF et de l'AIRF. Je ne saurais oublier le personnel de notre Ambassade à Paris qui s'est mobilisé comme un seul homme et l'Union des Associations de burkinabé en France qui a mandaté à ces assises un délégué. Bien entendu, j'ai une pensée

amicale pour les hommes et les femmes qui ont pris l'habitude de faciliter toutes nos activités en direction de l'hexagone.

Ces assises se sont déroulées sans anicroche. Nous n'avons enregistré aucun cas de maladie grave singulièrement au sein des délégations visiteuses. Malheureusement, nous déplorons en toute dernière minute, l'accident survenu au Maire de Yamba qui a connu une rupture aggravée du fémur. Je vous demande à tous d'avoir une pensée pour lui. Son état de santé nécessitera une pénible intervention chirurgicale. L'intéressé à qui une visite de solidarité a déjà été rendue en votre nom à tous, vous exhorte à redoubler d'efforts pour consolider les acquis de la coopération décentralisée.

Merci à tous. Je souhaite un bon retour dans leurs familles et à leurs postes de travail à tous nos hôtes. Je fais une mention tout particulière à Monsieur le Ministre burundais de l'Administration Territoriale et à sa délégation.

Je souhaite que notre perspicacité se développe davantage au service de la coopération décentralisée.

Je déclare closes les deuxièmes assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé.

**Je vous remercie**